

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE - JUSTICE



MINISTRE DE L'ELEVAGE

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
2018 - 2025**

Juin 2017

Sommaire

Abréviations et acronymes	iv
Préface	v
Résumé exécutif.....	vi
I. Processus de formulation du PNDE	vi
II. Situation et tendances clés du secteur de l'élevage.....	vi
III. Plan National de Développement de l'Elevage	vii
III.1. Vision.....	vii
III.2. Objectifs 2018-2025.....	vii
III.3. Les axes stratégiques	viii
III.4. Les programmes et sous programmes :.....	viii
III.5 Montage institutionnel	xi
III.6 Coût et sources de financement	xii
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE	2
II.1. Contexte géographique, économique et social.....	2
II.2. Politiques stratégiques en œuvre	5
III. SITUATION DU SECTEUR DE L'ELEVAGE	10
III.1. Effectifs	10
III.2. Systèmes d'élevage.....	12
III.3. Typologie des animaux domestiques	13
III.4. Filières animales porteuses	14
III.4.1. Filière bétail sur pied et viandes rouges	14
III.4.2. Filière du lait et produits laitiers	17
III.4.3. Filière Cuirs et peaux	18
III.4.4. Filière avicole.....	20
Typologie des exploitations avicoles.....	20
IV. CADRE INSTITUTIONNEL.....	22
IV.1. Organisation des professionnels.....	22
IV.2. Montage institutionnel public	22
Programmes et Projets	23
V. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES CLES DU SECTEUR	30
V.1. Principaux atouts et potentialités du secteur	30
V.2. Analyse SWOT.....	32
V.2.1. Filières bétail/pastorale et viandes rouge/Cuirs et peaux.....	32
V.2.2. Filière Aviculture	33
V.2.3. Filière laitière	34
V.2.4. Filière Cuirs et Peaux.....	36
V.2. Contraintes générales du secteur de l'élevage	36
VI. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	40
VI.1. Vision	40
VI.2. Objectifs 2018-2025	40
VI.3. Orientation stratégique du PNDE	40

VI.3.1. Orientation stratégique duale du PNDE	41
VI.3.2. Défis du secteur de l'élevage.....	43
VI.3.3. Axes stratégiques prioritaires.....	46
VII. STRUCTURE DU PNDE :	47
Programme 1: Développement du pastoralisme et de l'élevage familial.....	47
Programme 2: Développement des filières animales	48
Programme 3: amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire	57
Programme 4: Renforcement des capacités de recherche/développement, formation et encadrement.....	58
Programme 5 : Renforcement des capacités des acteurs.....	60
VIII. MONTAGE INSTITUTIONNEL	61
Sources de financement et mobilisation des ressources.....	62
VIII- MESURES TRANSVERSALES RELIEES AU PNDE	63
X. COUT DU PNDE	65
XI. CONCLUSION	67
ANNEXES	68

Abréviations et acronymes

ACP	Associations de coopératives pastorales
BM	Banque mondiale
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CAIE	Centrale d'approvisionnement en intrants d'élevage
CP	Comité de Pilotage
DPCSE	Direction de la Programmation, Coopération et Suivi Evaluation
DSV	Direction des Services Vétérinaires
DDFARA	Direction Développement de Filières Animales et Ressources Alimentaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
GNAP	Grouperment National des Associations de coopératives pastorales
MEL	Ministère de l'Elevage
MEF	Ministère de l'Economie et des finances
ONARDEL	Office National de Recherches Développement de l'Elevage
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PMA	Pays les moins avancés
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGE	Recensement générale de l'élevage
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
UE	Union européenne
UM	Unité monétaire mauritanienne (Ouguiya)
UMA	Union du Maghreb arabe

Préface

La République Islamique de Mauritanie s'étend sur plus d'un million de km² dont 75% de désert ou semi-désert. On distingue quatre zones écologiques: saharienne, sahélienne, côtière et la vallée du fleuve Sénégal. Le secteur de l'Elevage, bien que très largement sous valorisé, est caractérisé par une bonne contribution à l'économie nationale qui représente 70% de la valeur ajoutée du secteur rural. Il occupe plus de 70% de la population active.

La Mauritanie dispose d'importantes ressources animales. Les productions sont représentées principalement par les viandes rouges (avec un excédent de 40% de la production nationale), le lait et les peaux et cuirs.

Les sécheresses récurrentes, le développement des services et des opportunités en ville, ont provoqué un exode rural massif principalement vers les centres urbains, entraînant des changements dans les systèmes de productions animales. Ainsi le mode de vie nomade a régressé de 60% en 1960 à 5% aujourd'hui.

En cherchant à promouvoir le développement de l'élevage, plusieurs actions ont été mises en œuvre à travers des programmes et projets nationaux et régionaux initiés par l'Etat, par des organisations socioprofessionnelles et des ONG en collaboration avec les partenaires au développement. Ces actions ont permis des avancées dans le développement de l'élevage notamment dans la santé animale.

Pour renforcer ces acquis la Mauritanie s'est dotée en 2012 d'une stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et d'une loi d'orientation agropastorale (LOA), qui accordent une grande importance au secteur de l'élevage et ceci a été illustré par une nouvelle dynamique nationale, une volonté politique affichée et un engagement des Pouvoirs Publics pour une promotion axée sur la valorisation de la production animale en Mauritanie.

La création en 2014 d'un Département spécifique pour la première fois dans le pays, le développement des filières et l'implication effective de toutes les parties prenantes, traduit ainsi une des priorités phares de **S.E Le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz** pour garantir un impact socio-économique durable du secteur.

Pour mettre en exergue cette priorité, un Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) sur la période 2018-2025, a été conçu pour l'opérationnalisation de la SDSR et pour répondre davantage aux besoins des acteurs et partenaires du secteur. Son objectif général est l'augmentation durable des productions animales, ce qui devra contribuer notamment à améliorer et accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

Le coût total de ce PNDE est évalué à 112,36 milliards d'ouguiyas. Il est l'aboutissement d'un processus qui avait fait l'objet d'une large concertation. Il a été soumis dans ce cadre à la validation des différents acteurs concernés au cours d'un atelier national et ce avant son adoption par le Gouvernement.

En fin j'adresse mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce PNDE ainsi qu'à nos partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent.

VATMA VALL MINT SOUEINA
Ministre Elevage

Résumé exécutif

I. Processus de formulation du PNDE

La première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) élaborée en 1998 a été mise en cohérence en 2001 avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Cette première **Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)** 2001-2015 a sans doute joué un rôle structurant pour les politiques publiques dans le secteur rural. Pour autant ce premier document stratégique n'a pas totalement aidé à conduire les changements relatifs aux implications successives du secteur privé et de l'État pour le développement du secteur de l'élevage.

Par la suite, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été révisité en 2012 pour un passage officiel vers un nouveau référentiel, la **Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)**, qui couvre la période 2016-2030.

Une nouvelle **SDSR, Horizon 2025** en cohérence avec la SCAPP, a été adoptée en 2012 ainsi qu'une loi d'orientation agropastorale (LOA). Les objectifs de cette SDSR sont de i) mettre en place des infrastructures rurales adaptées, (ii) de promouvoir une recherche-développement ciblée et un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement, (iii) d'assurer un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs et (iv) d'appuyer les services commerciaux tout en renforçant le rôle des ministères concernés.

Ce cadre de référence a insisté sur la promotion des filières animales considérée comme une option nationale, exprimée dans différents documents de politique et de stratégie. En 2014, l'élevage dont l'importance dans la vie économique et sociale n'est plus à démontrer, a été érigé en un Ministère.

Le plan national de développement de l'élevage (PNDE) est conçu pour l'opérationnalisation de la SDSR et pour répondre davantage aux besoins des acteurs et partenaires du secteur. Son objectif général est l'augmentation durable des productions animales ce qui devra contribuer notamment à améliorer et accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

II. Situation et tendances clés du secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage est au cœur de l'économie de subsistance même si le mode de vie nomade régresse (5% aujourd'hui contre 60% dans les années 1960). L'élevage mauritanien reste pour l'essentiel de type extensif. Au cours des 3 dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes provoquées principalement par les sécheresses occasionnant une forte diminution du cheptel et des perturbations socio-économiques au sein des communautés pastorales. Le retour des bonnes pluviométries de ces dernières années semble avoir permis une reconstitution globale du cheptel et une stabilité relative des petits exploitants.

La contribution du secteur est soumise à des incertitudes liées à son mode de gestion toujours très traditionnel avec une faible utilisation d'intrants marchands et tributaire du disponible

fourrager des pâturages naturels. La vente du bétail sur pied et des produits dérivés est la principale source de revenu de l'éleveur.

Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois au niveau des systèmes de production comme aux divers échelons des filières. L'élevage est le deuxième secteur d'emploi car, il occupe près de 16% de la population active (ONS, 2013).

La couverture des besoins en viandes par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale exportée sur pied dans la sous-région. Une grande portion de la population mauritanienne (60 à 70%) tire des revenus de l'élevage.

Pendant les Cinq dernières années on assiste à une émergence d'une industrie de transformation laitière et un développement important de l'Aviculture intensive. Ceci est sans doute boosté par une attraction progressive des investisseurs privés dans le secteur justifiée par une augmentation de la demande, des changements dans les habitudes alimentaires mais aussi par la mise en place d'un environnement propice au développement de l'entreprenariat privé dans le secteur.

III. Plan National de Développement de l'Elevage

III.1. Vision

A l'horizon 2025, faire de l'élevage l'un des leviers de l'économie nationale. Et ce grâce à la valorisation de l'élevage extensif et son intégration parfaite à l'économie formelle d'une part, et l'émergence de filières animales compétitives à forte valeur ajoutée et attractives pour les investissements, d'autre part.

Le changement projeté dans le secteur de l'élevage doit donner à ce secteur le statut d'un secteur économique créateur d'emplois et de richesses, respectueux de l'environnement et stable face aux chocs exogènes de toutes natures.

III.2. Objectifs 2018-2025

L'objectif général est l'augmentation durable de productions animales de qualité qui sont à la base de la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire, à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

Comme stipulé par la SDSR, le PNDE doit promouvoir la valorisation de l'élevage extensif, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles d'une part mais également l'accompagnement d'un secteur intensifié et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'autre part.

Les objectifs du PNDE s'inscrivent dans une orientation du secteur de l'élevage vers l'atteinte de quatre Objectifs de Développement Durables (ODDs) à savoir :

- i. éliminer la pauvreté (Objectif 1);
- ii. éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (Objectif 2);
- iii. établir des modes de consommation et de production durables (Objectif 12);
- iv. préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (Objectif 15).

Le PNDE dans sa formulation et son opérationnalisation doit donc reposer sur deux options complémentaires et en cohérence avec la SDR qui cible tous les acteurs de l'élevage que sont :

- ✚ les pasteurs et les petits éleveurs relativement pauvres qui doivent être soutenus en renforçant leur capacité ;
- ✚ les producteurs et autres acteurs des filières qui sont potentiellement orientés vers le marché afin qu'ils rentabilisent leurs investissements.

Pour ce faire, le PNDE doit suivre une orientation tenant en compte différents systèmes de production existants et privilégiant des actions à la fois pertinentes et ciblées mais aussi transversales. Ainsi, les axes stratégiques et programmes opérationnels suivants ont été retenus :

III.3. Les axes stratégiques

Les axes d'interventions prioritaires sont les suivants :

- (i) ***Axe 1. Soutien et sécurisation de l'élevage pastoral et traditionnel*** : qui vise à donner toute son importance à l'élevage pastoral en matière de production, et gestion des ressources naturelles. L'élevage pastoral étant très touché par les changements climatiques doit être soutenu pour mieux faire face aux aléas et être sécurisé comme mode de production fragile.
- (ii) ***Axe 2. Amélioration de la productivité et la compétitivité des filières porteuses*** : qui a pour objectif de doter les acteurs publics, privés et socioprofessionnels de toutes les compétences techniques et organisationnelles pour être plus performants.
- (iii) ***Axe 3. Amélioration de la gouvernance vétérinaire*** :
Concerne la maîtrise voir l'éradication des maladies animales prioritaires notamment les maladies transfrontalières et les zoonoses. En plus, de la maîtrise des facteurs de risque liés à la contamination des humains à partir d'animaux ou des produits alimentaires d'origine animale.
- (iv) ***Axe 4. Développement de la recherche appliquée, de formation et d'appui conseil*** : visant à augmenter les productions animales, en vue de satisfaire la demande nationale et de réduire significativement les importations. Plus spécifiquement, la finalité sera d'améliorer les conditions sanitaires et zootechniques du cheptel.
- (v) ***Axe 5. Renforcement du cadre institutionnel et des capacités des acteurs*** : qui vise à renforcer les services publics responsables du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régaliennne. Le renforcement consiste également à accompagner le secteur privé national et étranger au niveau des différentes filières animales.

III.4. Les programmes et sous programmes :

Chaque axe stratégique est décliné en Programme d'intervention qui regroupe un ensemble de sous-programmes devant aboutir à terme, à atteindre l'un des résultats attendus du PNDE. Le PNDE est structuré en Cinq Programmes opérationnels déclinés en 17 sous-programmes.

Programme 1 : Développement de l'élevage pastoral et traditionnel

Sous-programme 1 : Amélioration de la gestion des ressources pastorales et hydrauliques

- Développement des parcours naturelles : désenclavement, ensemencement et protection ;
- Développement du système de gestion durable des ressources hydrauliques ;
- Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les crises pastorales ;
- Elaboration et diffusion des textes d'application du code pastoral.

Sous-programme 2 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs :

- Renforcement des capacités des organisations de pasteurs;
- Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois ;
- Appui à la transformation traditionnelle des produits et sous-produits de l'élevage.

Sous-programme 3 : Développement de l'aviculture traditionnelle (familiale)

- Développement d'unités élevage familiales améliorées ;
- Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autruche, ...).

Programme 2 : Développement des filières animales

Sous-programme 1 : Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges :

- Mise en place d'unités d'embouche des animaux de boucherie ;
- Construction de complexes frigorifiques d'abattage régionaux ;
- Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des viandes
- Renforcement des Infrastructures d'abattage, conservation et commercialisation.

Sous-programme 2 : Valorisation de sous-produits d'abattage : peaux, cornes, sabots

- Installation d'usines de tannage des peaux ;
- Appui aux Organisations socioprofessionnelles;
- Renforcement des compétences et des ressources humaines et formation des opérateurs ;
- Organisation des circuits de collecte et de commercialisation internes ;

Sous-programme 3 : Développement de la filière laitière :

- Installation de fermes modernes spécialisées en lait;
- Installation de centres de collecte et usine de transformation;
- Construction et équipement de mini-laiteries villageoises locales ;
- Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des productions laitières.

Sous-programme 4 : Développement de la filière avicole :

- Appui à la mise en place d'unités d'élevage de parentaux ;
- Appui à la mise en place de couvoirs modernes ;
- Installation de complexes d'élevage de poulets de chairs et poules pondeuses ;
- Installation d'unités de fabrication d'aliments pour volaille ;

Sous-programme 5 : Développement de la culture fourragère et production d'aliments concentrés :

- Augmentation des superficies destinées aux cultures fourragères ;
- Mise en place d'usines de fabrication d'aliments de bétail ;
- Formation et promotion des techniques d'amélioration de la qualité des aliments pour bétail : fauche, enrichissement à l'urée, blocs multi nutritionnels.

Programme 3 : Amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire

Sous-programme 1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires (gouvernance technique, diagnostic, épidémiosurveillance) :

- Renforcement de la capacité technique et opérationnelle des SV ;
- Redynamisation du système d'épidémiosurveillance ;
- Renforcement des capacités de diagnostic de l'Office National de Recherche et Développement de l'Elevage (ONARDEL);
- Aménagement de parcs de quarantaine ;

Sous-programme 2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire :

- Renforcer le laboratoire existant ;
- Renforcement du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ;
- Elaboration et vulgarisation des normes sanitaires des denrées alimentaires d'origine animale.

Sous-programme 3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires :

- Aménagement de parcs de vaccination ;
- Renforcement des capacités de laboratoire de l'ONARDEL pour le titrage des vaccins ;
- Renforcement de la chaîne de froid et de distribution des vaccins.

Programme 4 : Renforcement des capacités de recherches/développement, formation et encadrement

Sous-programme 1 : Développement de programme national d'amélioration génétique :

- Définition de schéma de sélection de races locales productrices ;
- Introduction de races exotiques hautement productrices,
- Appui aux centres pilotes d'amélioration génétique.

Sous-programme 2 : Renforcement des capacités d'appui conseil des services de l'élevage et des capacités techniques et professionnels :

- Elaboration et mise en œuvre d'un Paquet technologique de vulgarisation ;
- Renforcement et professionnalisation des services de vulgarisation et conseil agricole avec un maillage adapté au niveau rural.

- Mise en place d'un plan de formation des cadres techniques du Ministère et des professionnels

Sous-programme 3 : Mise en place d'un programme de recherches appliquées vétérinaire et zootechnique :

- Mise en place d'un programme de recherches vétérinaire (principaux maladies...);
- Mise en place d'un programme de recherches sur l'alimentation et les paramètres zootechniques ;
- Développement des compétences et capacités des laboratoires.

Programme 5 : Renforcement des capacités institutionnelles des intervenants

Sous-programme 1 : Renforcement des capacités d'intervention des structures du Ministère de l'Elevage :

- Renforcement de l'opérationnalité des services centraux et régionaux ;
- Réhabilitation et construction des infrastructures structurantes : postes vétérinaires, bâtiments administratifs, laboratoires.

Sous-programme 2 : Renforcement des capacités des professionnelles de l'élevage :

- Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions ;
- Promouvoir un Fonds d'appui de l'Elevage ;
- Formation des acteurs en plaidoyer et lobbying.

Sous-programme 3 : Réalisation d'un recensement général de l'élevage et mise en place d'un système d'information :

- Mise en place d'un système d'information intégré sur le secteur de l'élevage ;
- Mise en place d'un dispositif opérationnel de suivi-évaluation pour l'ensemble du secteur.

III.5 Montage institutionnel

L'architecture institutionnelle du secteur de l'élevage est caractérisée par l'existence d'une entité identifiable directement en termes de politique publique, de pilotage et de supervision.

Il importe donc dans le cadre du PNDE de renforcer les ancrages des différentes entités décentralisées et techniques traditionnellement dévolues à l'élevage mais aussi de renforcer la coordination au niveau central.

Mise en place d'un Comité de pilotage et d'une plateforme de concertation

Les principaux facteurs de succès pour la réussite du PNDE reposeront essentiellement sur le cadre de pilotage. Le PNDE sera mis en œuvre sous la direction d'un Comité de pilotage composé des représentants des acteurs du secteur d'Elevage et des représentants des ministères et autres acteurs concernés. Le Comité veillera à garantir la mise en œuvre effective du plan opérationnel conformément au chronogramme établi.

Il devra veiller aussi à la cohérence d'ensemble avec les programmes du gouvernement déjà existants et en cours de mise en œuvre. L'Etat assurera l'exécution des tâches relevant de ses fonctions régaliennes.

2. Coordination du suivi-évaluation

Il s'agira de collecter toutes les informations indispensables pour la vérification de l'effectivité des indicateurs de surveillance ou d'impacts attendus pour chaque axe stratégique par les services concernés.

Le niveau d'exécution des activités de chaque axe stratégique sera suivi par le Comité de pilotage à travers le système de suivi-évaluation mis en place. Un rapport trimestriel du Comité permettra de vérifier l'exécution des activités planifiées, et les écarts significatifs seront analysés.

III.6 Coût et sources de financement

Le coût total des programmes du **PNDE** sur la période **2018-2025** est évalué à : **112, 36 milliards d'ouguiyas** répartis ainsi :

Programmes	Coût global (en millions MRO)	Pourcentage
Développement de l'élevage pastoral et traditionnel	15210	13,5%
Développement des filières animales	57 315	51%
Amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire	18990	17%
Renforcement des capacités de recherches/développement, formation et encadrement	11397	10%
Renforcement des capacités institutionnelles des intervenants	9450	8,5%
Total	112 362	100%

Le montant acquis se répartit entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers (PTF) pour, respectivement, 38 et 62%.

Coût global des Programmes	Financement acquis en milliardsMRO			
	Etat	PTF	Total	Gap
112,36	18,74	30,57	49,31	63,05

Le financement du plan opérationnel pour la mise en œuvre du PNDE pourrait être facilitée par le concours des acteurs suivants :

- L'Etat mauritanien à travers son budget et les Fonds institués pour l'appui au développement de l'Elevage ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers de la Mauritanie ;
- Les promoteurs privés ;
- Les banques et établissements financiers à travers les prêts garantis.

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DU PAYS ET TENDANCES DU SECTEUR

I. INTRODUCTION

La République Islamique de Mauritanie s'est dotée en 2013 d'une stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et d'une loi d'orientation agricole. L'élaboration de ces cadres d'orientation sectoriels est intervenue au moment où le secteur de l'élevage et celui de l'agriculture appartenaient à un seul Ministère. Depuis 2014, cette situation a évolué avec la création de deux départements distincts.

Ainsi l'élevage, dont l'importance dans la vie économique et sociale n'est plus à démontrer, a été érigé en un Ministère à part entière. L'objectif stratégique que lui confère la SDSR demeure cependant le même, à savoir, promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'une part, et la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

En cherchant ainsi à promouvoir le développement de l'élevage, plusieurs actions ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation à travers des programmes et projets nationaux et régionaux initiés par l'Etat, par des organisations socioprofessionnelles et des ONG en collaboration ou non avec les partenaires au développement. Le tout se déroulant dans un contexte national extrêmement favorable au développement du secteur, créé par une réelle et forte volonté politique de développement des filières, une diversification des activités du Ministère et une nette et substantielle augmentation des dotations budgétaires pour le secteur.

Aussi est-il impératif pour l'opérationnalisation de la SDSR et répondre davantage mieux aux besoins des acteurs et partenaires du secteur de disposer d'un plan national de développement de l'élevage (PNDE) qui constituera ainsi un outil de référence pour une période de cinq ans.

L'objectif général sera une augmentation durable des productions animales ce qui devra contribuer notamment à améliorer et accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

L'objectif de ce rapport est l'identification et la formulation, selon une démarche participative, d'un plan national de développement de l'élevage avec un plan d'action, un calendrier et une estimation financière.

II. CONTEXTE

II.1. Contexte géographique, économique et social

La Mauritanie couvre une superficie de 1 030 700 km². Pays de transition entre les pays du Maghreb et ceux du Sahel, la Mauritanie a une façade maritime Atlantique de 600 km et au nord, elle est limitrophe de l'Algérie et du l'ex-Sahara occidental (Maroc), du Mali à l'est, et du Sénégal au sud (Figure 1). Sur un territoire couvert à 75% par des zones désertiques ou semi-désertiques. On distingue trois zones éco-climatiques. La zone sahélo-soudanienne à climat tropical sec est caractérisée par huit mois de saison sèche dans l'extrême sud du pays (pluviométrie supérieure ou égale à 400 mm). La zone sahélo-saharienne à un climat subdésertique au centre et elle est caractérisée par une forte amplitude thermique et une pluviosité comprise entre 200 et 400 mm. La zone saharienne a un climat désertique au nord et caractérisée par une pluviométrie inférieure à 200 mm/an. Les sécheresses successives ont accentué la désertification du pays. Les températures sont plus tempérées sur la côte grâce aux alizés maritimes et la région du fleuve est plus humide.

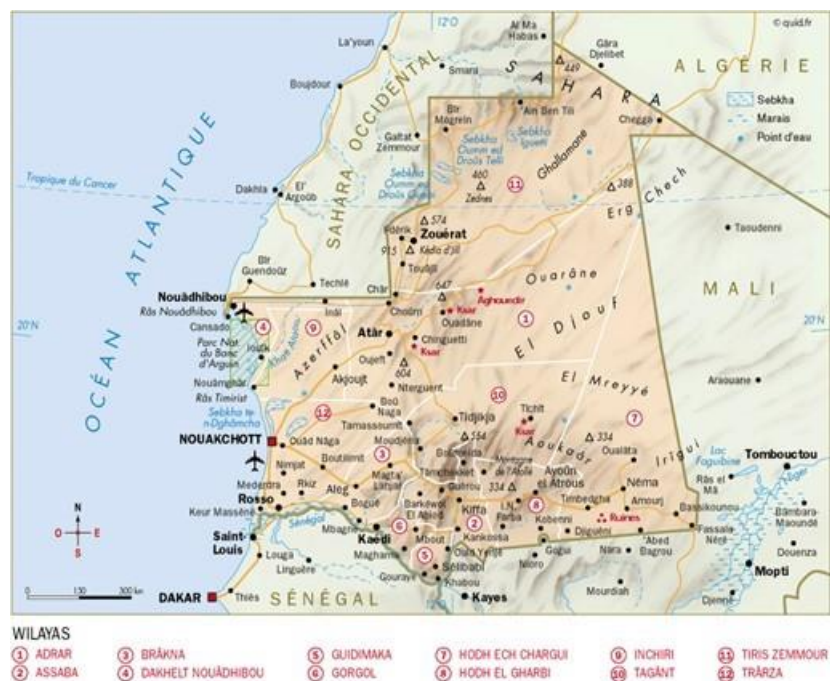


Figure 1 : Carte de la Mauritanie

En 2005, le pays comptait 2,9 millions d'habitants (2,6% de croissance annuelle) dont plus de la moitié (53%) vivaient en milieu rural et 25% dans la capitale, Nouakchott.

La population de la Mauritanie est estimée à 3 461 000 d'habitants (Office National de la Statistique, 2013). La densité moyenne de population est de l'ordre de 3 habitants par km². La densité de la population en Mauritanie fait partie des cinq densités les plus faibles avec moins de

4 habitants au km² (Namibie : 2,6 h./km², Mauritanie : 3,3 h./km², Libye : 3,4 h./km², Botswana 3,5 h./km² (RISAP).

Les rives du fleuve Sénégal connaissent une plus grande concentration humaine au km² concomitante aux spécificités des zones agricoles. Nouakchott, la capitale, est devenue une agglomération importante qui accueille, aujourd'hui, 27% de la population (Tableau 1). La ville de Nouakchott constitue un centre de consommation en forte croissance du fait des effectifs de la population et d'un pouvoir d'achat relativement plus élevé. L'urbanisation contribue fortement aux importations de produits de consommation.

Tableau 1: Répartition de la population par Wilaya et par sexe

WILAYA	Population			Nbre de Ménages	Taille Moyenne des Ménages	RGPH 2000	RGPH 2013
	Hommes	Femmes	Total				
Hodh Echargui	195100	217839	412939	78444	5,3	281600	379669
Hodh El Garbi	135947	149141	285088	50383	5,7	212156	287163
Assaba	146552	168507	315059	53767	5,9	242265	359447
Gorgol	158512	169344	327856	43213	7,6	242711	324428
Brakna	141906	155545	297451	45182	6,6	247006	321735
Trarza	125103	138294	263397	48700	5,4	268220	360710
Adrar	28939	29864	58803	10901	5,4	69542	79300
Dakhlet Nouadhibou	70383	52849	123232	23258	5,3	79516	101490
Tagant	35678	40090	75768	14314	5,3	76620	91000
Guidimakha	128126	133075	261201	24283	10,8	177707	278789
Tiris Zemmour	28669	22086	50755	9369	5,4	41121	51539
Inchiri	9298	7134	16432	3007	5,5	11500	16412
Nouakchott	465244	434643	899887	152427	5,9	558195	809360
Ensemble	1 669 457	1 718 411	3 387 868	557 248	6,1	2 508 159	3 461 041

Source : Résultats provisoires du recensement de la population 2013

Au fur et à mesure du développement des infrastructures routières, les populations se fixent le long de celles-ci pendant que l'urbanisation se développe aux niveaux d'agglomération de

différentes importances. Par ailleurs, les crises alimentaires récurrentes (sécheresses, attaques acridiennes), les tendances à l'urbanisation sous-tendues par le développement des services et des opportunités plus diversifiées en ville, entretiennent l'exode rural principalement vers Nouakchott mais aussi vers les centres urbains secondaires.

Malgré l'importance de l'exode rural et la forte tendance à l'urbanisation, plus de la moitié de la population reste rurale, vivant essentiellement des activités agricoles et sylvopastorales. L'aridité du territoire relègue l'agriculture à l'Est et au Sud Est du pays (300 à 600 mm de pluie par an), le long du fleuve Sénégal et dans les oasis situées au pied des massifs.

La Mauritanie est largement exposée à la désertification et à l'impact des changements climatiques avec en particulier, la diminution du couvert végétal, les fluctuations pluviométriques, l'érosion des sols, etc. L'économie mauritanienne est fortement marquée par l'existence de deux dynamiques qui structurent l'évolution socio-économique du pays. D'une part, une économie de type moderne se développe autour des mines, des industries extractives et de la pêche et elle est de plus en plus considérée comme prioritaire pour porter la croissance du pays. D'autre part, une économie de subsistance, essentiellement basée sur l'agriculture pluviale, l'élevage, les activités connexes et informelles, le petit commerce et la pêche artisanale côtière et continentale. Le pays a connu une forte croissance caractérisée par une hausse annuelle moyenne de 5% du PIB réel entre 2010 et 2012. La perspective à moyen terme demeure encourageante, avec un taux de croissance du PIB de 6,7 % en 2013.

Le commerce et le secteur minier contribuent à environ 20% du PIB. La pêche occupe une place importante. La Mauritanie dispose également d'un potentiel important en terme d'élevage et dans une moindre mesure d'agriculture.

Malgré une croissance relativement élevée mais portée seulement par l'économie de type moderne, la pauvreté reste présente et s'observe au niveau des revenus, conditions de vie et potentialités et elle demeure un phénomène rural (EPCV, 2008 - Analyse des données de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages). Près de 60% des ruraux vivaient en dessous du seuil de pauvreté, alors qu'au niveau national il s'élève à 43.2%. En outre de grandes inégalités subsistent entre le milieu urbain et rural (3 sur 4 pauvres sont en milieu rural) et entre les hommes et les femmes (2 sur 3 sont des femmes).

En Mauritanie 60 % de la population rurale vit de l'agriculture et de l'élevage. L'élevage constitue la principale activité du secteur rural. Il contribue significativement à la formation du PIB, dont il assure avec l'agriculture 14,8% dont les 80% reviennent à l'élevage seul (moyenne sur la période 2000-2011, (DGSAE/MAED)). Il est, dans la majorité des cas, de type extensif, mais on assiste depuis quelques années à une évolution vers d'autres types (périurbain, semi-intensif).

L'organisation du pays découle de l'Ordonnance N°90-002 du 30 janvier 1990 portant organisation de l'administration territoriale qui a subdivisé la République Islamique en *wilaya*, circonscription administrative publique non dotée de la personnalité morale. Placée sous l'autorité d'un *Wali* (Gouverneur de Région), la *wilaya* est subdivisée en *moughataa*, circonscription

administrative publique également non dotée de la personnalité morale. La *moughataa* est placée sous l'autorité d'un *Hakem* (Préfet de Département) et elle recouvre une ou plusieurs communes.

Sont institués au niveau de la *wilaya* (i) un comité administratif composé des *bakem*, des chefs de service et des maires de la *wilaya* présidé par le *Wah* et (ii) une assemblée de la *wilaya* qui est le comité administratif élargi à des représentants des organisations socioprofessionnelles. L'article 53 de la Constitution de 1961 posait les principes d'une subdivision du territoire en communes mais il faut attendre 1986 pour que soit amorcé le mouvement de communalisation du pays avec la création progressive de 207 communes urbaines et rurales auxquelles s'ajoutent en 2001 les 9 communes de Nouakchott et sa communauté urbaine. Actuellement, la Mauritanie est subdivisée en 15 *wilayas*, 55 *moughataa* et 218 communes.

Au niveau régional, la Mauritanie fait partie de l'UMA (Union du Maghreb Arabe). Tout en étant plus membre de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), depuis janvier 2001, la Mauritanie continue néanmoins de faire partie d'organisations sous-régionales à vocation plus spécifique tel que l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal), le CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) et la Communauté des Etats sahélo-sahéliens (CENSAD). En outre, dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-CE, la Mauritanie a établi un accord de coopération avec l'Union Européenne, signé à Cotonou en juin 2000.

II.2. Politiques stratégiques en œuvre

Dès 2001, la **Stratégie agroalimentaire de la Mauritanie**(2001) a posé les jalons d'un développement des filières porteuses à l'horizon 2015. En 2002, grâce à l'appui des agences du cadre intégré d'assistance technique liées au commerce (Banque mondiale, Centre de commerce international, CNUCED, FMI, OMC et PNUD), la Mauritanie a élaboré, dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), un plan d'action prioritaire visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie et son intégration au commerce mondial.

La première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) élaborée en 1998 a été mise en cohérence en 2001 avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Cette première **Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) 2001-2015** a sans doute joué un rôle structurant pour les politiques publiques dans le secteur rural. Les orientations stratégiques sur les cinq ans portaient sur le renforcement de la gouvernance, le développement des piliers de la croissance accélérée et de l'émergence, les dynamiques nouvelles pour l'économie et les priorités transversales, la consolidation de l'investissement humain et la promotion de la protection sociale. Pour autant ce premier document stratégique n'a pas aidé à conduire les changements relatifs aux implications successives du secteur privé et de l'État pour le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage au cours des années 2000 (PNDEA, 2014).

Mais sa mise en œuvre a été marquée par un relatif manque d'équilibre dans le traitement des secteurs. Aussi, peu d'intérêt a été effectivement porté au secteur de l'élevage comme à celui de l'agriculture pluviale, etc. Cette stratégie, définie pour l'horizon 2015, n'a pas non plus fait l'objet

d'une évaluation permettant de vérifier la pertinence des choix stratégiques retenus. La transformation du secteur a été d'autant plus difficile que l'efficacité de l'action publique a été réduite par le manque de système d'opérationnalisation et de suivi-évaluation, singulièrement dans le secteur de l'élevage (RISAP, 2014).

Par la suite, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui était le cadre de référence de la politique de développement économique de 2000 à 2015 a été revisité en 2012 pour un passage officiel vers un nouveau référentiel, la **Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)**, qui couvre la période 2016-2030. La revue du secteur rural conduite en 2007 avait ainsi recommandé l'actualisation de la SDSR et la mise en place d'un plan d'actions assurant sa mise œuvre effective. La formulation d'une nouvelle stratégie en 2012 concrétise donc cette recommandation.

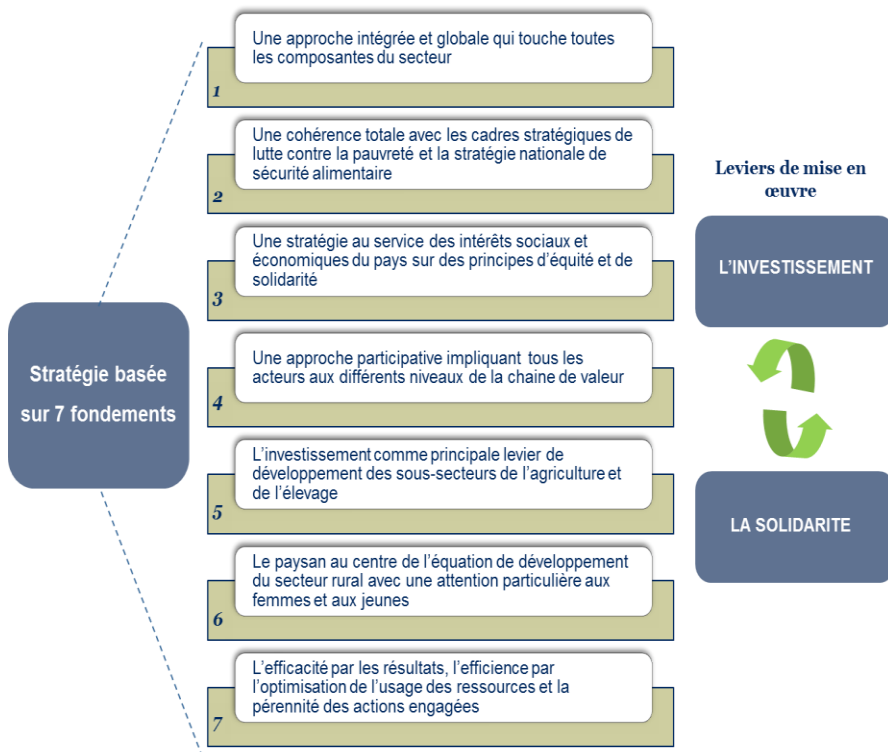
Les documents de politique n'ont pas eu l'effet escompté en raison notamment de l'absence de concertation et d'approche participative, de l'absence d'un système de suivi évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs, les écarts et les redressements éventuels et surtout l'inexistence d'un plan de développement pour l'opérationnalisation des stratégies. La SDSR a bien mis le point sur les faiblesses des stratégies antérieures en ce sens que la concertation fut réalisée, le plan de développement est sur le point d'être achevé néanmoins, le système de suivi évaluation à la SDSR et au PNDE doit être mis en place avec des évaluations périodiques (partant d'une situation de référence en vue d'une réactualisation du PNDE sur une périodicité à convenir par exemple tous les trois ans)

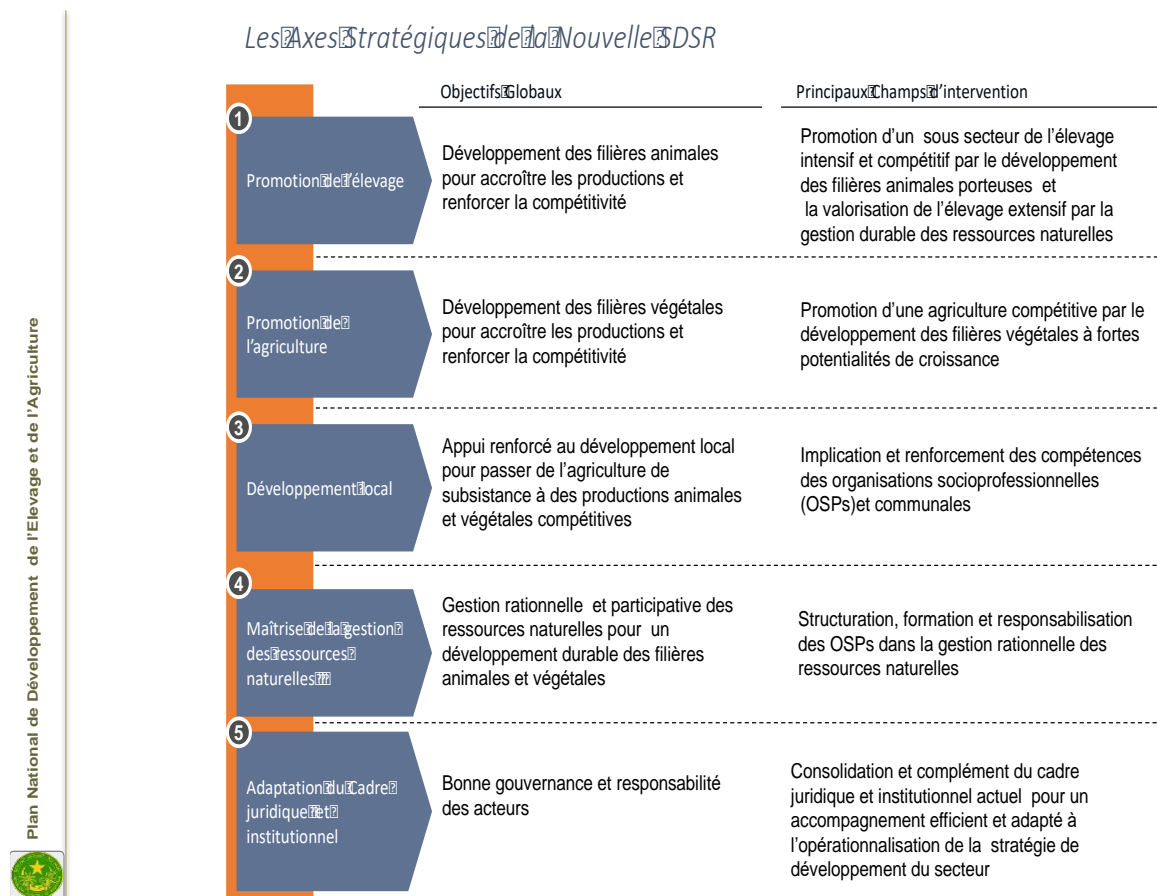
La nouvelle **SDSR, Horizon 2025**, est définie depuis 2013 comme le nouveau cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires du Développement, de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers. Le développement des filières dans le secteur de l'élevage déjà pris en compte dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté été repris dans la cohérence de la SCAPP.

La SDSR repose sur 7 fondements et définit 5 axes stratégiques et 5 domaines stratégiques d'appui intrinsèques au développement des secteurs de l'Elevage et de l'agriculture.



Les 7 Fondements de la Nouvelle DSR





Cinq (5) domaines stratégiques d'appui ont été également retenus à savoir : (i) infrastructures, (ii) Recherche, (iii) Conseil rural et formation, (iv) Financement et (v) Commerce.

Les objectifs de la SDR sont de i) mettre en place des infrastructures rurales adaptées, (ii) de promouvoir une recherche développement ciblée et un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement, (iii) d'assurer un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs et (iv) d'appuyer les services commerciaux tout en renforçant le rôle des ministères concernés.

Dans la SDR, l'Etat mauritanien a dégagé en termes de priorités pour le secteur de l'élevage: (i) la prévention et la gestion des effets néfastes des sécheresses (ii) le développement d'un élevage intensif (iii) l'optimisation de l'élevage extensif et de la gestion des ressources pastorales (iv) le renforcement des compétences des services vétérinaires (publics et privés), (v) le développement des filières animales, (vi) le renforcement de l'organisation et des capacités des éleveurs (vii) la restructuration du secteur financier en fonction des besoins spécifiques de financement du secteur, (viii) la création d'une base de données sur les filières animales (données techniques et commerciales) et (ix) la création d'un fonds de lutte contre les calamités naturelles et le renforcement de la formation professionnelle.

Ce cadre de référence est complété par la promotion des filières considérée comme une option nationale, exprimée dans différents documents de politique et de stratégie (SDSR, Horizon 2025,

SNSA, Lettre de politique de développement de l'élevage, Code pastoral, plans d'action. Cette option est réaffirmée dans la continuité de la mise en œuvre des projets PADEL et ProlPras de la décennie précédente.

Le cadre de référence est également accompagné juridiquement par la Loi d'Orientation pastorale pour son opérationnalisation. Enfin une restructuration du Ministère du Développement Rural a abouti à la création d'un Ministère de l'Élevage directement responsable de la mise en œuvre en ce qui concerne le secteur de l'élevage et suivant les dispositifs et mécanismes à l'échelle centrale et régionale pour améliorer la qualité des services régaliens. L'opérationnalisation de la SDRS se matérialise dans le Plan National de Développement du Secteur Rural qui se décline en un plan spécifique pour l'Agriculture (stricto sensu) et l'élevage.

La revue institutionnelle agro-pastorale (RISAP, 2014) a permis de disposer de jalons pour décliner les actions et mesures de réformes pour réduire les contraintes et inverser les tendances institutionnelles défavorables à la sécurité alimentaire, à l'emploi, au développement local, à la gestion durable des écosystèmes et au genre. La volonté du gouvernement mauritanien pour le développement de l'élevage y a été affirmée dans le cadre de (i) la stratégie du développement secteur rural (SDSR) à l'horizon 2025 et de (ii) la loi d'orientation agricole et pastorale (LOAP).

Ainsi, en parallèle et en interaction avec le Plan National de Développement de l'Agriculture dont la formulation date de 2015 et du Programme de Développement Rural intégré, 2013-2018, le Plan National de Développement de l'Élevage constitue une « déclinaison opérationnelle de la SDRS » sous forme de plans d'action pour assurer le maximum d'efficacité et d'efficience dans son processus de mise en œuvre dans le secteur de l'élevage. Conformément au PNDEA, le PNDE s'inscrit dans un paradigme opérationnel basé sur 4 piliers stratégiques que sont :

-
- le renforcement du rôle de l'Etat et des PTF ;
 - la promotion de l'investissement privé et solidaire ;
 - la responsabilisation des acteurs et la promotion du PPP ;
 - l'assainissement des conditions cadres et l'amélioration du climat des affaires.

III. SITUATION DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Le secteur de l'élevage est au cœur de l'économie de subsistance même si le mode de vie nomade régresse surtout dans le Sud du pays, (5% aujourd'hui contre 60% dans les années 1960). L'élevage mauritanien reste pour l'essentiel de type extensif. Le taux de croissance net était estimé en 2002 à 0,7% pour les camelins, 1,4 pour les bovins et 5,1% pour les ovins et caprins. Il n'existe aucune base fiable qui permettrait de connaître les effectifs de différentes espèces animales présentes en Mauritanie.

Au cours des 3 dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes provoquées principalement par les sécheresses occasionnant une forte diminution du cheptel et des perturbations socio-économiques au sein des communautés pastorales et agropastorales dans une moindre mesure. L'accélération consécutive de l'exode rural et la tendance à la concentration des troupeaux aux mains de grands propriétaires surtout urbains ont suscité des dynamiques complexes aux conséquences multiples sur les systèmes d'élevage, les moyens d'existence, la compétition pour l'accès au foncier et aux ressources naturelles. Par la suite, le retour des bonnes pluviométries de ces dernières années semble avoir permis une reconstitution globale du cheptel et une stabilité relative des petits exploitants.

Parallèlement, les dernières décennies ont été le moment d'une forte sédentarisation de populations à l'origine occupant des terroirs pastoraux. Ce mouvement a entraîné une sortie d'acteurs du secteur d'élevage avec des répercussions négatives sur les systèmes d'élevage comme la régression des systèmes nomades, la réduction spatiale et temporelle des transhumances, l'obligation de pouvoir survivre en dehors des réseaux traditionnels communautaires ou familiaux et également par une compétition accrue sur les ressources pastorales.

III.1. Effectifs

En 2002 ; les effectifs estimés étaient de 1 497 000 bovins, 1 114 000 camelins, 5 171 000 ovins et 3 414 000 caprins. Pour les périodes plus récentes, les estimations varient suivant les références et les plus récentes rapportées comme estimations statistiques publiées par le Ministère de l'élevage donne pour 2016 des effectifs qui marquent une progression régulière des effectifs avec en particulier une rapide progression des petits ruminants à plus de 19 millions de têtes contre 1,9 millions de bovins et 1 418 000 camelins.

Tableau 2. Evolution des effectifs du cheptel de la Mauritanie (Source : ME/DPCSE 2016)

Effectifs	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	1749076	1773563	1798393	1823537	1949101
Ovins	9593464	10073138	10576795	11105634	11660916
Caprins	6394326	6714042	7079744	7402232	7772343
Camelins	1379417	1389037	1398796	1408588	1518448

Les effectifs du cheptel mauritanien ont donc subi des variations importantes depuis 1964 (date des premières statistiques disponibles). Malgré des baisses périodiques dues aux différentes sécheresses, les bovins ont eu sur la durée des effectifs stables alors que les petits ruminants et les camélins ont beaucoup moins souffert de la sécheresse du fait de leurs aptitudes physiologiques. Il est admis que les troupeaux se sont reconstitués et leurs effectifs sont supérieurs à ceux existants avant les cycles de sécheresses commencés en 1968. L'évolution récente de ces effectifs est liée à la relative stabilité de la prévalence des principales maladies animales mais aussi du fait d'une bonne pluviométrie enregistrée lors de cette dernière décennie.

En 2002, il avait été prévu entre 2000 et 2015, la valeur ajoutée de l'élevage devrait croître de 38% soit plus de 19 milliards d'UM, la production de viande rouge de 15%, celle de la volaille de 130%, celle de lait de 13%, celle des cuirs et peaux de 25% (IEPC FAO-IEPC, 2000). La production annuelle de viande rouge s'élevait également à 74,6 milliers de tonnes en 2002. La valeur ajoutée du secteur en prenant en compte les filières de transformation/distribution avait été aussi évaluée à 82 milliards d'UM.

L'élevage en Mauritanie représente 11% du Produit Intérieur Brut (PIB), selon les données publiées en 2014 par le Ministère de l'Economie et des finances, et constitue une source de vie pour 75% de la population rurale.

Importance socio-économique et culturelle de l'élevage

La contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale est importante. Sa contribution à la formation du PIB national était évaluée en 2000 à 14,3% avec 68,2 % de la valeur ajoutée du secteur rural. Des estimations ajustées à la hausse pour l'année 2006 situent la valeur ajoutée du secteur de l'élevage aux alentours de 98 milliards d'UM.

En sus de la formation de la valeur ajoutée nationale, le secteur de l'élevage contribue également à la distribution et la répartition des ressources et revenus générés. Les revenus des producteurs représenteraient ainsi près de 80% de la valeur ajoutée du secteur au stade producteur et les activités rémunératrices en amont ou en aval de la production génèreraient quant à elles 12% de la valeur ajoutée du secteur.

La contribution du secteur est soumise à des incertitudes liées à son mode de gestion toujours très traditionnel avec une faible utilisation d'intrants marchands. Les productions animales sont tributaires du disponible fourrager des pâturages naturels et sont donc fortement marquées par la saisonnalité et la cyclicité de la pluviométrie et ses conséquences sur les réserves en biomasse et en eaux. Les productions sont caractérisées en général par des périodes courtes de gain de poids et d'augmentation de la production laitière en hivernage (3-4 mois) suivies par des périodes plus longues de pertes de poids et baisse de la production laitière en saison sèche (8-9 mois). La vente du bétail sur pied et des produits dérivés (lait, viande, beurre, peaux, laines etc.) est la principale source de revenu de l'éleveur.

Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois au niveau des systèmes de production comme aux divers échelons des filières. On cite de nombreux emplois à temps plein ou partiel et des chaînes déterminés par les itinéraires techniques et le niveau de spécialisation dans

les chaînes de valeur (bergers, largement recrutés parmi les éleveurs ayant perdu leur cheptel ou auprès de ceux qui ne disposent que d'un petit nombre d'animaux pour assurer leur survie, les puiseurs d'eau, les collecteurs, les bouchers, les transformateurs et vendeurs de lait, artisans du cuir, emplois liés au transport urbain par charrette asine etc.). Selon les données récentes de l'Office Nationale des Statistiques, l'élevage est le deuxième secteur d'emploi car, il occupe près de 20% de la population active.

Le secteur de l'élevage est également un secteur d'activités à forte incidence sociale car il est à la base de mécanismes de solidarité sociale traditionnelle et religieuse. Inspiré par les préceptes de la Charia, de nombreux mécanismes de redistribution de la richesse et d'appui aux plus pauvres contribuent à des filières de protection sociale qui jouent un rôle important pour le maintien de la paix sociale et la réduction de la marginalisation au sein des communautés vivant de l'élevage et soumis à ses aléas.

On distingue ainsi la *Zakat*, mécanisme de prélèvements annuels de surplus économiques (animaux) ou financiers (argent) au profit des plus démunis. Ce mécanisme permet des transferts de propriété à but de reconstitution ou de consolider des cheptels familiaux. La *Mniha*, quant à elle, est constituée par un prêt pour une durée déterminée d'une femelle en lactation afin que le ménage bénéficiaire puisse disposer de l'usufruit de l'animal et puisse lui garantir une sécurité alimentaire sous forme de lait ou de revenu tiré du lait. Après une période convenue, l'animal et ses produits sont rendus. D'autres formes de solidarité traditionnelle ou communautaire s'appuient sur l'élevage à travers le partage et le don de produits de l'élevage au bénéfice de ménages démunis (lait, viande après des sacrifices ou lors des cérémonies).

III.2. Systèmes d'élevage

On distingue globalement trois types d'élevage : (i) l'élevage extensif, (ii) l'élevage sédentaire, (iii) l'élevage périurbain. Les principales filières porteuses sont celles des viandes rouges et du lait dont la croissance moyenne annuelle a été estimée à 2,1% pour la viande rouge, 2% pour la viande blanche, 1,4% pour le lait (FAO, 2016).

Selon l'IEPC (2002), les systèmes de production dits pastoraux peuvent être classés comme suit : (i) systèmes pastoraux nomades, (ii) systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants, (iii) systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture, (iv) systèmes extensifs urbains, (v) systèmes semi-intensifs. En Mauritanie, traditionnellement, les éleveurs transhumants élevaient principalement le camelin, l'ovin et le caprin dans la partie nord des axes de transhumance. La partie nord correspond pour eux à la bande Dhar, Aouker et Baten. Quant aux éleveurs de bovins, ils exploitaient de tout temps les zones centrale et sud du pays.

En 2016, la répartition géographique du bétail ruminant reflète une translation vers l'Est et une concentration subséquente du cheptel à raison de 64 % des bovins, 50 % des camelins et 49 % des petits ruminants. Une telle configuration a déterminé le choix des zones privilégiées dans l'intervention du PRAPS consacré aux systèmes pastoraux et aux zones de concentration et de passage transfrontaliers.

La dernière analyse pour le PRAPS résume la situation du secteur qui reste soumis à « un certain nombre de contraintes » réduisant l'accès aux ressources pastorales et la mobilité des pasteurs dont notamment : (i) les crises climatiques répétitives liées à la sécheresse (déficit pluviométrique pouvant dépasser le 80% de la normale), (ii) l'extension non raisonnée des cultures au détriment des droits d'usage pastoraux, (iii) la surexploitation et les feux de brousse, (iv) les épizooties et les crises sociales transfrontalières, (v) un cadre institutionnel peu incitatif se traduisant par un système de conseil rural faible en ressources humaines qualifiées, une politique relative à la recherche-développement quasi-inexistante et peu adaptée, de faibles capacités de suivi et de contrôle, (vi) la non application des textes législatifs et réglementaires, (vii) la non maîtrise des statistiques de l'élevage qui rend les régimes fiscaux peu favorables au secteur, (ix) la quasi absence de mécanismes de financement et de formation appropriés pouvant créer de nouveaux revenus pour les ménages vulnérables, (x) le déficit d'infrastructures hydrauliques, de passage, de repos du bétail facilitant la mobilité dans l'espace, (xi) le déficit d'infrastructures d'accès au marché et de commercialisation (PRAPS, 2014).

III.3. Typologie des animaux domestiques

Les animaux domestiques élevés en Mauritanie appartiennent aux différentes espèces rencontrées dans les zones saharo-sahéliennes et sahélo-soudaniennes. Les animaux domestiques constituent des ressources zoo-génétiques qui ont été pour l'essentiel conservées et utilisées au cours des siècles par des populations dont l'élevage fait partie de leur identité traditionnelle, culturelle et culturelle. Ces ressources ont pu être entretenues grâce à des savoirs et des savoir-faire locaux dans le domaine des pratiques d'élevage, la santé animale et l'exploitation des ressources naturelles. Il est cependant indéniable que ces ressources subissent également les phénomènes d'érosion génétique signalées dans le monde et singulièrement en Afrique du fait des croisements non maîtrisés, du désintérêt pour la valorisation des races locales souvent jugées peu productives, la sous-estimation de leur potentiel dans des milieux difficiles et à hauts risques sanitaires.

Le cheptel bovin est constitué de zébu maure représentant 75 % des effectifs. Sa rusticité et sa résistance à la soif lui permettant de n'être abreuvé que tous les deux jours facilitent sa remontée assez loin au nord parfois au-delà de l'isohyète 150 mm. Le zébu peut se rencontrer exclusivement dans le sud du pays, surtout dans le Gorgol, l'Assaba et le Guidimakha. Du fait de la transhumance, il est certain que la pureté de ces deux races est pour une large part entamée par les croisements non maîtrisés ou les stratégies propres des producteurs pour tenir compte de préférences du marché pour les animaux lourds.

Le potentiel ovin de la Mauritanie est diversifié avec en Mauritanie les deux moutons maures à poils ras et à poils longs (plus petits) qui sont appréciés respectivement pour leurs qualités bouchères et leur poil de couleur noire assez long pour être tissé. Les moutons peuls qui ont des caractéristiques voisines de celles des moutons maures à poils ras se rencontrent uniquement au sud du pays. Les races ovines de Mauritanie sont particulièrement prisées dans la sous-région et elles fournissent des effectifs importants pour les réseaux de commercialisation courante et saisonnière liée à la Tabaski.

Les caprins sont diversifiés avec 4 races : la chèvre du Sahel ou chèvre bariolée dans tout le pays, la chèvre du Sahara ou chèvre espagnole ou *Gouéra* et la chèvre naine de l'est ou *Djouguer*.

Les camelins sont représentés par le dromadaire du Sahel ou *Rgueïbi* et le dromadaire de l'Aftout ou chameau de *Berabiches*.

Les équins bien que pas très nombreux sont représentés par le cheval barbe et le cheval arabe ou race des deux *hodbs*. L'âne de Mauritanie est présent dans tout le pays et joue un rôle méconnu dans le transport rural des personnes et biens.

L'aviculture traditionnelle est basée essentiellement sur les races locales et sur les pintades et les canards qui sont méconnus et dont l'élevage souffrent de conditions rudimentaires. L'aviculture industrielle s'appuie sur du matériel génétique habituel importé ou reproduit localement par des accoueurs spécialisés peu nombreux.

III.4. Filières animales porteuses

L'opérationnalisation de la SDSR a été conçue comme devant être articulée autour de l'amélioration des filières d'élevage les plus porteuses

III.4.1. Filière bétail sur pied et viandes rouges

Structure de la filière – bétail sur pied

La Mauritanie dispose d'une multitude de marchés à bétail saisonnier, hebdomadaire ou quotidien. Ces marchés structurent les circuits de commercialisation dont ils sont à la base. Du fait de la transhumance entre les zones d'attache et les zones de saison des pluies, les marchés primaires de collecte près des bassins de production ou des zones de transhumance sont marqués par une forte saisonnalité. Les marchés de rassemblement relais et transfrontaliers ou d'exportation ainsi que les marchés urbains de consommation fonctionnent toute l'année

Les échanges de bétail s'effectuent principalement sur deux axes dirigés vers les pôles de consommation du bétail mauritanien sur pied. Le premier pôle est constitué par les pays du Maghreb Arabe vers lesquels se constitue un axe Nord-est d'exportation d'environ 15 000 têtes de camelins et petits ruminants. Le deuxième pôle concerne l'axe Sud vers le Mali, le Sénégal et la sous-région ouest-africaine. L'exportation sur cet axe est plus importante avec 20 000 têtes de bovins et petits ruminants. Il faut souligner que naguère très important, le commerce vers l'axe sud a diminué d'ampleur du fait des nombreux aléas et risques dans les zones frontalières et reculées, les tracasseries administratives, les concurrences nouvelles par les filières domestiques des pays importateurs.

Acteurs des marchés – bétail sur pied

La filière bétail mobilise de nombreux acteurs permanents ou occasionnels peu organisés ou impliqués dans divers types de réseaux à déterminations multiples. Comme dans toutes les filières traditionnelles du bétail dans le Sahel, les courtiers ou intermédiaires sont des acteurs dont la présence est souvent décriée mais qui jouent un rôle clé en matière de facilitation et la garantie

des échanges et transactions entre les offreurs et les commerçants dans les différents types de marché. Malgré la longue tradition d'élevage et l'importance des activités d'élevage et la fréquence des transactions de capital bétail au niveau domestique comme dans la sous-région, la filière reste très peu organisée au niveau de ses différents segments et elle vit les contraintes et risques fréquemment rencontrés dans la commercialisation du bétail au Sahel et à ses franges. Les modes d'intervention individuels ou de groupe restreint restent des contraintes à la fluidité du commerce, la réduction des coûts avec des économies d'échelle et amenuisent les performances et l'efficacité de la filière. Les capacités de la filière en sont autant réduites et ne permettent pas de valoriser les avantages comparatifs de la Mauritanie et la diversité de la demande régionale de son bétail sur pied.

Infrastructures de commercialisation du bétail

La FAO (2016) a procédé à une évaluation exhaustive de la filière bétail viande en Mauritanie qui en plus de l'état des lieux dégage des recommandations spécifiques, proposition de domaines prioritaires et d'action qui doivent être intégrés directement dans le PNDE. Le présent rapport pour ce qui concerne le bétail et les viandes rouges les intègre entièrement.

Exploitation des viandes rouges

Les taux d'exploitation du cheptel sont de l'ordre de 10-12% pour les bovins, 25 % pour les petits ruminants et 9 % pour les camelins. Le poids moyen des carcasses, est estimé à : i) 150 kg pour les bovins ; ii) 15 kg pour les petits ruminants ; iii) 180 kg pour les camelins.

On note l'existence de 9 abattoirs (1 à Nouakchott et 8 dans les *wilaya*) et de 31 aires d'abattages dont la description et l'analyse on fait l'objet d'une étude détaillée et de recommandation pour une transformation de la filière viandes rouges conforme aux attentes et à ses avantages comparatifs (FAO, 2016).

L'abattoir central de Nouakchott (Société des Abattoirs de Nouakchott) a une capacité théorique d'environ 36 tonnes de viande de gros ruminants par jour les besoins de l'agglomération. Cependant de nombreuses contraintes limitent le bon fonctionnement de cet abattoir (règles d'hygiène, transport, chaînes de froid valorisation des sous-produits, etc.) et ne lui permettent pas de jouer un rôle significatif dans la valorisation des viandes rouges. Les perspectives d'exportation de la viande en morceaux de premier choix ou de carcasses congelées vers des niches de marché existent, mais restent conditionnées par l'amélioration de l'état sanitaire des élevages et du contrôle sanitaire ainsi que par des progrès en matière de compétitivité économique.

La production annuelle de la viande a été estimée, selon le Ministère de l'Elevage en 2015, à environ 134 789 tonnes, dont 27 353 tonnes de bœuf, 41 646 tonnes de petits ruminants (mouton essentiellement), 27 758 tonnes de viande caprine et 38 032 tonnes de viande cameline. L'excédent de production de viandes rouges par rapport à la consommation nationale, représente près de 40% de la production nationale totale, soit environ 40.000 tec (tonnes d'équivalent carcasse), l'élevage mauritanien possède un potentiel très important d'exportation.

La consommation par habitant/an est estimée à un niveau élevé par rapport à la moyenne africaine au sud du Sahara (selon les sources 19 kg ou entre 20 et 24 kg par habitant /an avec des variations importantes d'une Wilaya à l'autre (30% à Nouakchott). La Mauritanie est autosuffisante en viandes rouges avec une consommation moyenne en viande qui se. La consommation de la viande fraîche (non réfrigérée) provenant d'un animal abattu le jour même est préféré. La commercialisation de viandes rouges réfrigérées et/ou congelées reste marginale limitée aux grandes villes et dans les circuits de vente moderne. La seule forme de transformation de viandes en Mauritanie est le *Tischtar* (viande séchée).

Le potentiel exportable est d'environ 17 000 tonnes par an dont une partie est exportée sur pied au Maroc (dromadaires) et en Afrique de l'Ouest vers le Sénégal, la Gambie et la Cote d'Ivoire (bovins et ovins).

Concernant les prix, la Mauritanie est à une moyenne de 1000 UM/ kg évalué à US\$3.0/kg de 1500 U/kg évaluée à US \$ 3.6/ kg respectivement pour les prix carcasse bovine et PR quand les principaux exportateurs sont respectivement à US\$3.3/kg pour le bœuf du Brésil et : \$ 7.10 pour la carcasse PR d'Australie (Source : Global beef trading, 2013)

Le tableau ci-dessous montre les avantages comparatifs de la Mauritanie par rapport aux pays européens et dans la sous-région qui lui permettent de proposer un rapport qualité-prix compétitif (FAO, 2015).

Table 3. Prix au consommateur de la viande rouge (euros/kg) - 2015

Pays	Mauritanie	Tunisie	Algérie	Sénégal
Viande bovine	2,82	5,4	8,78	3,13
Viande ovine	3,39	5,95	8,78	3,28

Source : FAO, 2015

Il faut cependant souligner que les perspectives d'exportation de viandes rouges doivent faire l'objet d'une évaluation fine. Outre les avantages liés au potentiel en viande du pays, il importe également de tenir compte du fait que le marché international de la viande est soumis à de nombreuses réglementations sanitaires qui en font un marché très soumis aux barrières non tarifaires et de ce fait très compartimentalisé.

Certes, il y a un important potentiel pour la production de viande rouge exportable sous forme de bétail sur pied vers des pays comme le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire, suivant des pratiques anciennes.

Toutefois, ce potentiel est difficile à exporter sur le marché mondial à cause de la présence de zoonoses (notamment la Fièvre de la Vallée du Rift) et d'autres maladies contagieuses comme la PPCB, la Fièvre aphteuse et la Peste des Petits Ruminants (Faisabilité d'un projet viande rouge en Mauritanie, SOFRECO/AAAID, juillet 2015).

La création d'une structure pour l'exportation de la viande rouge dans le court terme requiert la création de compartiments (zones exemptes de maladies), agréés par les autorités sanitaires de la Mauritanie et les pays ciblés pour l'exportation.

Il apparaît ainsi que le marché marocain pourrait rester hautement protégé pour des raisons zoosanitaires d'autant plus le Maroc se positionne à moyen terme lui-même comme exportateur de viande rouge. La Tunisie quant à elle constitue un marché relativement étroit à raison de 1000 à 5000 t /an) et elle planifie d'être autosuffisante. Le marché libyen est difficile d'accès à cause de son instabilité. Enfin, le marché algérien reste le plus important avec une demande de 80 000 t, mais ce marché est dominé par des importations de viandes rouges en provenance de l'Inde et du Brésil à des prix hautement compétitifs (SOFRECO/AAAIID, juillet 2015 ; FAO 2016).

La gestion du petit bétail de case est du ressort des femmes. L'embouche, quand elle peut être pratiquée, procure des revenus importants. Les femmes assurent la traite (bovins), la transformation et la commercialisation du lait issu de la traite du matin (le lait du soir est vendu par les hommes).

III.4.2. Filière du lait et produits laitiers

Le lait est un aliment central dans l'alimentation quotidienne des mauritaniens à l'état frais ou transformé en lait caillé ou en beurre. La consommation individuelle en lait et produits dérivés est particulièrement élevée en Mauritanie (0,46 kg/habitant/jour, soit presque 4 fois la consommation moyenne par habitant en Afrique Subsaharienne).

La production laitière est saisonnière et atomisée (avec un pic en saison des pluies et une production faible voire insignifiante pendant la saison sèche chaude) La Mauritanie dispose d'un potentiel laitier incontestable repartis dans différentes régions où des quantités importantes de lait produites ne trouvent actuellement pas de débouchés. Le lait produit provient principalement des bovins et des camelins avec une production potentielle de 400 000 t/an et une croissance moyenne annuelle de 1,4 %.

La production locale, bien qu'élevée, reste saisonnière et atomisée. Pendant l'hivernage la production de lait est beaucoup plus importante que celle de la saison sèche. La saisonnalité de la production laitière est caractéristique et s'explique par l'abondance périodique et de la qualité des fourrages et la disponibilité de l'eau. La difficulté de couvrir les besoins alimentaires des laitières et de distribuer des rations en fonction des productions est entretenue par la faible pratique des cultures fourragères.

La Mauritanie compte aujourd'hui plusieurs entreprises locales de transformation de lait en produits divers (lait longue conservation, lait fermenté, yaourts, fromages) à partir des laits de vache, chèvre et chamelle.

La production locale est essentiellement autoconsommée. La filière a connu une évolution importante grâce aux investissements privés qui ont permis la création d'un pôle laitier dans le

Trarza. L'existence d'une demande croissante en lait et produits laitiers, a facilité la création de Cinq unités de transformation laitière (Société Mauritanienne des Industries Laitières/TIVISKI , Société Laitière de Mauritanie, TOPLAIT, WATANYA, SAVA et IRIJI) toutes implantées à Nouakchott et de petites unités de production de lait réparties dans le pays. Il faut noter le projet d'installation d'une autre usine à Néma (Hodh El Chargui). Un tel projet permettrait de réduire l'insuffisance des infrastructures de collecte dans les bassins traditionnels (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba).

Les usines de pasteurisation sont approvisionnées grâce à un système de collecte de lait produit par les élevages semi-intensifs et péri-urbain (transhumants ou sédentaires). Ces systèmes de collecte sont organisés avec des moyens modernes (camionnettes, camions-citernes etc.).

La filière lait implique plusieurs acteurs : producteurs, collecteurs, industriels, consommateurs, organisations socio-professionnelles dont la cartographie reste à préciser. Par ailleurs, en vue d'une rationalisation et d'un développement de la production laitière, les usines de pasteurisation ont organisé les éleveurs ; ce qui a permis, outre l'augmentation des revenus des éleveurs, une meilleure gestion des troupeaux qui sont mieux nourris et soignés. Cependant, les importations de lait stérilisé et en poudre sont importantes (9 000 t en 1995, 13 000 T en 2000 et 30 000 en 2016) et concurrencent la production locale

Le système d'élevage étant pastoral et, par conséquent mobile, l'organisation de circuits de collecte est difficile (à l'exception de circuits de collecte le long de grands axes routiers). En 2004 95% de la production laitière était autoconsommée. La même année, les importations en lait étaient de 49 000 tonnes (dont 37 000 en poudre). En 2014, il a été estimé que la production locale de lait couvrait seulement 30% des besoins du pays.

Les perspectives pour 2015 prévoient un développement de la filière permettant une diminution sensible des importations malgré une augmentation attendue de la consommation qui passerait de 420 000 à 740 000 tonnes.

Le développement de cette filière reste conditionné à l'amont par l'amélioration des élevages et de la productivité des troupeaux et à l'aval, par l'amélioration des conditions de collecte, le développement de la chaîne de ramassage/stockage à froid et, la mise en place d'une politique incitatrice pour l'investissement privé.

III.4.3. Filière Cuirs et peaux

La filière cuirs et peaux présente un important potentiel de production, mais elle demeure encore embryonnaire cependant ses produits demeurent insuffisamment exploités. Un important potentiel de production estimé à 108 100 cuirs de bovins, 2 583 000 peaux de petits ruminants et 100 260 cuirs de camelins.

Les willayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Trarza, du Gorgol et du Brakhna sont des zones traditionnelles d'abattage du bétail et de production de cuirs et peaux.

Les tanneries sont polluantes et consomment beaucoup d'eau. Il y a deux unités de transformation des peaux à Nouakchott qui traitent 1500 à 3 000 peaux/jour (en sous-capacité). Les amas des cornes et onglons aux environs des abattoirs posent des problèmes de salubrité publique.

Les conditions d'abattage étant généralement déplorables, elles occasionnent des pertes importantes sur la qualité des cuirs et peaux collectés (déchirures, morceaux de chair ou de graisse sur la peau). De nombreuses dépréciations réduisent la qualité des peaux avant abattage (marquage au feu, gerçures, cicatrices dues aux parasitoses)

La mise en service de l'abattoir de Nouakchott et son extension prévue pour l'abattage des petits ruminants, l'organisation du dispositif de collecte des peaux et de leur traitement, permet/ permettrait de développer l'exportation de ces sous-produits, à l'heure actuelle nettement sous-valorisés. Il reste à mettre en place une politique d'amélioration de la qualité des peaux au niveau des élevages et de l'abattage, d'élargissement du circuit de collecte et d'investissement dans les unités de traitement.

La quasi-totalité de la production est exportée sous forme de cuirs et peaux bruts (lavés et séchés à l'ombre ou au soleil, salés ou sans traitement) vers l'Europe (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Ghana) et le Maghreb (Maroc). Le potentiel exportable en peaux équivaut à 185 000 bovins et 4 000 000 petits ruminants. Les peaux et cuirs des petits ruminants et bovins sont employés par l'artisanat local tandis que ceux des dromadaires ne sont pas utilisés. Les exportations des peaux et cuirs sont toujours limitées. La collecte de peaux brutes est principalement réalisée à Nouakchott.

Les peaux sont vendues de 1000 à 3500 UM pour les petits ruminants à Nouakchott contre 1/3 seulement de ces prix à l'intérieur du pays. 90 % des peaux et cuirs exportés le sont à l'état brut *Wetsalted*, l'idéal étant de les vendre au stade *Wetblue*.

La filière concerne plusieurs acteurs que sont les producteurs, collecteurs/ intermédiaires, transporteurs, grossistes, dépeceurs, acheteurs, transformateurs, investisseurs étrangers, organisations socioprofessionnelles mais l'absence de cadre réglementaire relatif à la filière des cuirs et peaux reste être une contrainte. Les propriétaires des tanneries sont regroupés au sein de la Fédération des Peaux et Cuirs.

La continuation de l'exportation de peaux brutes génère peu de valeur ajoutée alors que les tanneries industrielles n'exploitent que 10 % de la production locale des peaux et cuirs et survivent difficilement d'autant plus que les taxes à l'importation des produits chimiques et d'exportation des peaux et cuirs sont jugés élevées.

III.4.4. Filière avicole

L'aviculture mauritanienne a connu dans le passé un développement significatif, surtout autour des grands centres urbains (Nouakchott, Rosso, Nouadhibou, Kaédi, etc.). Malgré les crises provoquées par la psychose de la grippe aviaire des années 2000 et conjuguée à l'augmentation des coûts d'achats de poussins et des prix des aliments importés, des élevages modernes de type industriel sont en train de voir le jour.

En 2000, La consommation de viande blanche était déjà estimée à 8 400 tonnes dont 58 % provenant de l'aviculture traditionnelle, 25 % de l'aviculture intensive et 17 % des importations. La consommation individuelle nationale de viande blanche était estimée à 3,2 kg/kg/habitant (FAO-BM ; 2000). Une décennie plus tard, la consommation actuelle de viande blanche est estimée à environ 11 000 tonnes, pour une consommation par habitant de l'ordre de 3 à 4 kg/habitant/an. La production nationale de viandes blanches, sans grande amélioration, se situerait aux alentours de 9 000 tonnes. Le recours à une importation d'environ 9 000 tonnes serait encore nécessaire.

La consommation de produits avicoles est appelée à croître durant la prochaine décennie au moins au rythme de la croissance démographique (2,7%), ce qui implique le potentiel d'un marché considérable à développer. En outre, il y a une substitution de plus en plus marquée de la viande rouge par la viande blanche. Si la tendance actuelle relative au changement des habitudes alimentaires se poursuit durant la prochaine décennie, elle pourrait résulter en une augmentation considérable de la demande en viande blanche, qui pourrait arriver à doubler durant les 10 prochaines années. La dépendance aux importations est forte du fait des déficits de la production et des prix des produits avicoles importés (poulets du Brésil, cuisses de poulets congelées d'Europe).

Les projections effectuées par la FAO sur la demande en viande blanche prévoient pour l'Afrique sub-saharienne un accroissement à l'horizon 2015 d'environ 25%, soit 5% par/an. A ce taux, la demande mauritanienne en 2015 serait d'environ 17 000 tonnes.

Typologie des exploitations avicoles

En Mauritanie, il existe l'aviculture est pour l'essentiel duale. L'élevage traditionnel est répandu surtout dans les zones rurales en zone sahélienne et exploitant des races locales rustiques mais à faible productivité. Il est marqué par sa précarité entretenue par des pratiques avicoles rudimentaires et des taux de mortalité très élevés. Les élevages sont petits et familiaux avec généralement 10 à 50 sujets. La production est destinée à l'autoconsommation et à la satisfaction d'une partie de la demande locale. Bien que largement distribué, l'élevage avicole traditionnel tarde à être valorisé selon son véritable potentiel et à jouer pleinement son rôle dans la diversification des sources d'aliments nutritifs et la génération de revenus ruraux stables.

Plusieurs maladies telles que la Newcastle, la variole aviaire, les parasitoses internes et externes) s'ajoutent aux ravages provoqués par les prédateurs (ratels, rats palmistes et chats). Ces

contraintes persistent du fait des mauvaises conduites d'élevage ; des faibles capacités techniques des producteurs qui ne bénéficient pas d'encadrement spécialisé, d'habitats rudimentaires qui ne permettent de lutter contre le stress thermique de la saison sèche chaude.

L'élevage semi-industriel est plus fréquemment rencontré à Nouakchott et dans quelques grandes villes (Rosso, Nouadhibou). La production de poulets de chair y est la spéculation commerciale dominante. Elle est soumise à de nombreuses contraintes telles que le faible niveau technique de la plupart des producteurs, la variation des effectifs de 1500 à 10 000 sujets et surtout une grande dépendance de l'extérieur en matière d'intrants (poussins, aliments, matériel).

Au cours des cinq dernières années, la filière a enregistré des investissements importants, ainsi matérialisés par l'ouverture d'un grand complexe avicole (couvoir, ferme de parentaux et de poules pondeuses, unité de fabrication d'aliment volaille et bétail) a vu le jour à Nouakchott en 2013 (partenariat public privé), ce qui porte le nombre de couvoirs à trois (3) pour une capacité potentielle de 510 000 poussins d'un jour/semaine. Ces couvoirs travaillent en sous-capacité avec une production de 110 000 poussins/semaine. S'y ajoutent des exploitations modernes de production de poulet de chair et d'œufs de consommation.

La production semi industrielle est dominée par des élevages de petites tailles (5 000 têtes en moyenne) est sous la contrainte d'une non maîtrise des techniques modernes d'élevage avicole semi-industriel ou industriel alors que les coûts de production sont élevés dans un environnement caractérisé par l'absence de conseils rapprochés.

La production traditionnelle d'œufs est estimée à 5 millions d'œufs / an et les importations s'élèvent à 10 millions d'œufs/an.

La filière implique plusieurs acteurs: producteurs, transporteurs, grossistes, acheteurs, consommateurs, investisseurs étrangers, GNAM (Groupement national des aviculteurs de Mauritanie).

En dehors du soutien existant au niveau de la protection tarifaire, les interventions publiques en direction de la filière sont très limitées. On ne trouve pas de politiques et/ou de stratégies cohérentes la concernant, sauf pour ce qui concerne le programme de lutte contre la maladie de Newcastle. Même dans ce cas précis, les budgets et ressources humaines disponibles restent insuffisants. La filière ne dispose aujourd'hui d'aucune structure d'appui, et n'a que peu de relations avec d'autres acteurs des filières avicoles au niveau sous-régional.

IV. CADRE INSTITUTIONNEL

IV.1. Organisation des professionnels

Les acteurs actifs dans le secteur de la viande rouge sont estimés à 105 385 éleveurs, 10 000 commerçants de bétail, 2000 chevillards et 5000 bouchers. Les opérateurs intervenant dans les autres filières et organisés sont beaucoup moins nombreux. Les organisations professionnelles significatives sont au nombre de 7 à savoir : i) l'Association des Producteurs Laitiers de Mauritanie (APLM); ii) la Fédération Nationale Coopérative des Bouchers de Mauritanie (FNCBM); iii) la Fédération Mauritanienne pour la Promotion de la Viande (FMPVB) ; iv) la Fédération Nationale des Eleveurs (FNEM); v) la Fédération Nationale des Professionnels des Cuirs, Peaux et Dérivés (FNPCPD); vi) le Groupement National des Associations de Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) ; vii) le GNAM (Groupement national des aviculteurs de Mauritanie.

Il est certain que beaucoup de cadres plus ou moins connus se déploient dans le secteur de l'élevage sans que leur représentativité et opérationnalité soient établies et documentées. La faiblesse des organisations de professionnels de l'élevage en Afrique est largement établie.

IV.2. Montage institutionnel public

Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'élevage (MEL) pilote désormais le secteur de l'élevage depuis sa création en 2014. Son existence permet une déclinaison plus ciblée de l'opérationnalisation de la SDSR et une responsabilité précisée en matière de formulation et de mise en œuvre du PNDE.

Le dispositif institutionnel est structuré en 4 Directions techniques chargées de l'élaboration des politiques et stratégies ainsi que du suivi du développement du secteur dans leur domaine de compétence respectif, à savoir Services Vétérinaires (DSV), des Politiques, Coopération et Suivi-Evaluation (DPCSE), Développement des Filières Animales (DDFA) et des Affaires Administratives et Financières (DAF). Chacune des directions techniques est subdivisée en divers services qui recourent le mode d'intervention traditionnel des administrations publiques en Afrique précédemment administrées par la France durant la période coloniale

La santé animale est gérée suivant une ligne de commandement unique du haut vers le bas au niveau (Direction des Services vétérinaires avec un Service Santé Animale et un Service Hygiène et Sécurité Sanitaire des Aliments (à l'échelle centrale) et une série de divisions spécialisées dans la Prophylaxie, l'Epidémiologie-surveillance et la Privatisation et Pharmacie Vétérinaire, la Réglementation sanitaire et le Contrôle Qualité.

Depuis janvier 2017, un Office de développement de l'élevage (ONARDEL) regroupe le Centre National d'Élevage et de Recherche Vétérinaire (CNERV) qui a notamment pour rôle d'effectuer des diagnostics et des recherches en pathologie et nutrition animales et le centre camelin qui a été lancé en décembre 2016. En outre, la Centrale d'achat des intrants d'élevage (CAIE) garde ses

missions d'assurer l'approvisionnement en médicaments et vaccins vétérinaires et d'aliments de bétail.

Le ministère met en œuvre son action à travers 15 Délégations Régionales de l'Élevage (DRE) (15 *Wilaya* dont 3 Délégations à Nouakchott). Le ministère a sous sa tutelle le Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires, la Société des Abattoirs de Nouakchott, la Centrale d'Approvisionnement en Intrants d'Élevage et l'Union Nationale des Caisses de Crédit et d'Épargne de l'Élevage. Les DRE assurent l'encadrement, le contrôle et le suivi des activités de Santé et Production Animales dans les Wilayas dans le cadre des politiques nationales et régionales. Dans chacune des *Moughataa* qui composent la Wilaya, une inspection et un bureau de l'élevage représentent la structure à la base.

Parallèlement à ces structures officielles, l'État a encouragé dès 1992, la création d'organisations socioprofessionnelles (OSP) qui pourraient relayer l'État dans les domaines de l'approvisionnement et de la commercialisation des intrants d'élevage et de la gestion des ressources pastorales. Ainsi, plusieurs associations ont vu le jour depuis cette date dont les plus importantes sont le Groupement National des Associations de Coopératives Agro-sylvo-pastorales (GNAP), le Groupement National des Aviculteurs de Mauritanie (GNAM), la Fédération Nationale des Éleveurs de Mauritanie (FNEM) et la Fédération Nationale Corporative des Bouchers de Mauritanie (FNCBM). Ces associations sont régies par la loi n° 64-098 du 09/06/1964 relative aux associations.

Sur le plan juridique, le secteur de l'élevage est régi par : la Loi 2000/044 du Code pastoral et son décret d'application en 2004, la Loi 83.127 sur la réorganisation foncière et domaniale et son décret d'application en 2000 ainsi que l'Ordonnance 85.144 et le circulaire n° 90-31/MINT/MHE relatives au Code l'eau. L'ordonnance citée fixe l'ordre de priorité d'utilisation des ressources en eau et donne à l'élevage la primauté aux finalités de l'eau, après les besoins humains.

Le Code pastoral dont les grandes orientations sont la modernisation du secteur ainsi que la protection de l'environnement, des parcours pastoraux et des collectivités villageoises, fait référence à la « Charia » et aux droits coutumiers. Ce Code affirme, comme principe de base de l'exploitation des ressources naturelles, la préservation de la mobilité pastorale, en toute circonstance au niveau national et régional, ainsi que l'accès libre aux ressources.

Programmes et Projets

Jusqu'en 2015, le secteur de l'élevage a vu le lancement de projets relativement nombreux dont l'impact réel reste à être évalué afin que les acquis puissent être pris en compte ou mis en synergie avec les besoins actuels (Source : FAO, Septembre 2016).

Pour la mise en œuvre des stratégies du secteur Élevage, la Mauritanie ne dispose présentement que de peu de projets lancés ou en phase opérationnelle. À savoir, le projet de renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP). Ce projet est financé par l'Union Européenne, et mis en œuvre par la GIZ et la Coopération espagnole en collaboration avec les ministères de l'Agriculture et de l'Élevage. L'enveloppe globale de

financement est de 22 000 000 euros avec des contributions de l'UE, la GIZ et la Coopération espagnole.

Le PRAPS est un projet de dernière génération mis en œuvre depuis 2016.

Tableau 4. Projets spécifiques au secteur de l'élevage

<i>Intitulé</i>	<i>Durée</i>	<i>Objectifs</i>
Projet « Elevage 2 »	8 ans 1987- 1995	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des éleveurs en Associations Coopératives Pastorales (ACP) et leur participation aux activités de promotion et de développement de l'élevage
Projet des services agricoles PSA - IDA	6 ans 1994 - 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la productivité agricole d'une manière écologiquement durable, des revenus des exploitants et la rationalisation de l'utilisation des ressources publiques • Soutien aux services agricoles, avec une composante « vulgarisation », une composante « formation », une composante « recherche » et une composante « appui à la décentralisation »
Gestion des ressources naturelles en zones pluviales PGRNP	5 ans (1998- 2003	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la dégradation des ressources naturelles • Conception et la mise en œuvre par les communautés villageoises de plans de gestion des ressources naturelles pour garantir l'utilisation durable des ressources en eau, en terres, en flore et en faune • Approche participative et intersectorielle • 9 wilayas agropastorales du pays
Projet de développement rural communautaire PDRC	6 ans 2004- 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution significative et durable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales ciblées Accès aux services socio-économiques de base, de génération de revenus agricoles et non agricoles et de bonne gestion des ressources naturelles par ces communautés.
Projet de gestion des parcours et de développement de l'élevage PADEL	5 ans 2002- 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la productivité du cheptel • Augmentation des revenus des éleveurs • Renforcement des capacités des éleveurs • 40 associations de coopératives pastorales (ACP)
Projet d'amélioration des productions fourragères PAPF	3 ans 2005- 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 3 fermes pilotes (productions fourragères, étables pour la production laitière et l'embouche, formation des agro-éleveurs, coopératives agricoles et techniciens du projet, fourniture d'équipements et matériels pour l'irrigation
Projet d'Appui au Commerce et au Secteur Privé PACSED	5 ans 2008- 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) au niveau du Ministère du Commerce et de secteur privé • Appui à la mise à niveau et à la diversification des filières à fort potentiel (Composante 3) • Structuration et mise à niveau de la filière viandes

		<p>rouges, visant, entre autres, la réhabilitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités au niveau de l'Abattoir de Nouakchott. • Evaluation des besoins prioritaires en bâtiments et en équipements et recommandations sur leur localisation pour la mise à niveau de l'Abattoir de Nouakchott, et pour porter la capacité d'abattage à 300 têtes de bétail par jour au moins et assurer la mise aux normes internationales en vigueur du traitement des viandes par l'Abattoir, afin d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.
--	--	---

<i>Intitulé</i>	<i>Durée</i>	<i>Objectifs</i>
Projets du Ministère de l'Élevage		
Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel PRAPS	2016-2021	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composante 1. Améliorer la santé animale</u> Modernisation des infrastructures (dont la construction et/ou la réhabilitation de 15 aires d'abattage régionales). Renforcement des capacités des services vétérinaires Appui à la surveillance et au contrôle harmonisé des maladies prioritaires et des médicaments vétérinaires. • <u>Composante 2. Améliorer la gestion des ressources naturelles</u> Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau. • <u>Composante 3. Faciliter l'accès au marché</u> Développement des infrastructures et du système d'information, Renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles • <u>Composante 4: Améliorer la gestion des crises pastorales</u> Gestion des crises pastorales et diversification Interventions en situation de crise pastorale • <u>Composante 5. Gestion du projet et appui institutionnel</u> Coordination, gestion fiduciaire, suivi évaluation Création de données, gestion des connaissances Appui institutionnel et renforcement de capacités Plaidoyer et communication Intervention touchera 6 zones éco-pastorales transfrontalières • Banque Mondiale/CILSS/RIM - 45 millions de dollars

Renforcement Institutionnel en Mauritanie de la Résilience Agricole et Pastorale RIMRAP	2016-2020	<p>Renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Remise à niveau organisationnelle des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 1. Renforcement des capacités physiques et matérielles des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage • Composante 2. Politiques et stratégies, suivi et évaluation, systèmes d'information (AECID) • Composante 3. Formation et recherche (GIZ) • Composante 4. Amélioration de la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources • Composante 5. Assistance technique en soutien aux deux ministères pour coordonner et superviser les composantes 2, 3 et 4. • 4 régions agro-pastorales du projet (cf. éleveurs traditionnels, géographiquement marginaux, femmes prioritaires) • Institutions publiques du ME et MA(recherche, formation et vulgarisation, Centre de Formation des Producteurs Ruraux de Boghé, École Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi, Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires de Nouakchott, Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole et le Centre de Contrôle de Qualité de Semences et des Plantes. • 27 000 000 Euros
Centre de Développement de l'Élevage des Camelins CEDC		<p>Amélioration de la compétitivité et insertion dans l'économie régionale</p> <p>Amélioration durable de la productivité du secteur de l'élevage et de la sécurité alimentaire.</p>

<i>Intitulé</i>	<i>Durée</i>	<i>Objectifs</i>
Projets gérés par les Organisations Socioprofessionnelles (OSP)		
Projet Régional d'Éducation des Populations Pastorales PREPP	2014-2016 2015-2026	Groupement National des Association de Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) / Réseau régional APSS / Coopération Suisse (DDC). Moughataa de Tintane (Wilaya du Hodh El Gharbi)
Projet de	2016 -2019	Groupement National des Association de Coopératives

Renforcement de la Résilience de l'Economie Familiale grâce à la productivité de l'Elevage PRREF		Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) / Acting For Life (AFL), / Union européenne. Sud et Est de la Mauritanie : Wilayas du HodhCharghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza
Projet sur la Dissémination des Directives Volontaires DDV	2016-2017	Groupement National des Association de Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) / Initiative Prospective Agricole Rurale du Sénégal (IPAR) / FIDA
Réalisations en 2016		<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'aliment de bétail • Construction de 4 parcs de vaccination • Aménagement de 2 marchés à bétail (Timbédra et Sélibaby), Forage de 5 puits pastoraux • Distribution de produits vétérinaires comme fond de roulement aux éleveurs • Organisation d'ateliers de formation professionnelle. • Mobilisation annuelle d'équipes vétérinaires pour des campagnes de vaccination (Péripneumonie contagieuse des bovins (PPCB), Pasteurellose, Botulisme, Peste des Petits Ruminants, Clavelée, Charbon, Dermatose nodulaire contagieuse bovine, Fièvre Aphteuse). • En 2015, 3 620 000 vaccinations soit un taux de couverture de 77 % pour la PPCB. • Suivi du Réseau Mauritanien d'Epidémiologie-surveillance des Maladies Animales (REMEMA)

<i>Intitulé</i>	<i>Objectifs en cours</i>
Recensement Général de l'Elevage RGE	FAO <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer de la Production et la Diffusion des statistiques pastorales et d'élevage nécessaires pour les politiques de développement de l'élevage • Etablir la typologie des exploitations ; potentiel de l'élevage ; paramètres ; systèmes de production ; accès aux intrants, équipements et infrastructures • Suivre les marchés et circuits de commercialisation des produits de l'élevage et de l'agriculture ; ressources naturelles, économie

Amélioration de la production et commercialisation de viande rouge au niveau régional	<p>Union Européenne / Fonds Fiduciaire d'urgence de l'UE pour le Sahel et bassin du Lac Tchad, 2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'abattage, sécurité hygiénique et conservation à travers la construction et équipements d'infrastructures • Améliorer la chaîne commerciale • Améliorer l'application de la législation pertinente, Améliorer la valeur ajoutée à travers la formation • Améliorer la sensibilisation et l'information statistique <p>Nema, Ayoun, Kiffa, Tidjikja, Kaedi, Selibabi, Aleg, Rosso, Akjoukt, Atar, Nouadhibou, Zouerate, Nouakchott</p> <p>5 millions Euros</p>
Pôle de développement de l'élevage à Néma - Filières viandes rouges et cuirs et peaux	<p>FAO : TCP/MAU/3401-baby02</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser les activités économiques en amont et en aval de la production animale • Accroître la valeur ajoutée du secteur de l'élevage • Augmenter le revenu des éleveurs à travers l'appui technique approprié et une meilleure valorisation des produits d'origine animale <p>Etude de faisabilité : développement et valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elevage bovin : engraissement abattage, découpe, exportation de viande • Elevage camelin : engraissement, abattage, découpe, exportation de viande • Elevage des petits ruminants : engraissement, vente sur pied et abattage, exportation • Valorisation des peaux et cuirs. • Wilayas : HodhEchChargui; Hodh El Gharbi, Assaba
Centre de Développement de l'Elevage des Camelins	<p>Gouvernement de la Mauritanie/FAO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la productivité de l'élevage camelin (viande et lait) • Opérations avec six unités : amélioration génétique, alimentation et nutrition, biotechnologies de la reproduction, biochimie et endocrinologie, clinique vétérinaire, renforcement des capacités et communication/ documentation.
Centre de formation sur les techniques de l'élevage	<p>Coopération mauritano-chinoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle scientifique • Perfectionnement et formation des techniciens, des éleveurs et des producteurs de lait sur les techniques modernes de l'élevage. • Superficie de 110 ha

Projet d'appui technique au Ministère de l'Elevage de la RIM	FAO TCP/MAU/3504 <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et validation de la stratégie et du plan d'action de développement des filières animales • Renforcement des capacités de la Direction des Politiques, de la Coopération et du Suivi-Evaluation (DPCSE) • Renforcement des capacités de la Direction des Services Vétérinaires (DSV).
--	---

V. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES CLES DU SECTEUR

V.1. Principaux atouts et potentialités du secteur

La Mauritanie a connu une bonne mise en œuvre des actions vétérinaires d'amélioration de la santé animale, ce qui a conduit à l'éradication de PBA et la réduction de la prévalence des épizooties majeures. Les ressources pastorales (parcours, eau, cheptel) sont très importantes, en particulier dans l'Est mauritanien qui concentre +70% des bovins, 50% des PR et 40% des camélins.

L'élevage extensif basé sur la mobilité du cheptel est le système d'exploitation le plus adapté à la variabilité, à la dispersion et à la rareté des ressources naturelles par la mise en valeur d'espaces naturels impropres à d'autres activités, la fertilisation des sols, la facilitation de la pénétration de l'eau dans le sol par le piétinement des animaux, et le transport de graines pour l'accroissement de la biodiversité végétale.

Le savoir-faire traditionnel des éleveurs est réputé et permet de mettre en valeur un cheptel important et diversifié avec des races adaptées.

La couverture des besoins en viandes par l'offre nationale permet de dégager un surplus estimé à 40% de la production nationale exportée sur pied dans la sous-région, principalement en au Sénégal et en C.I.

Une grande portion de la population mauritanienne (60 à 70%) tire des revenus de l'élevage, qui constitue également une ressource complémentaire à l'économie globale du pays (augmentation des rendements agricoles, services financiers, sécurité alimentaire au travers de la consommation du lait et pourvoyeurs de nombreux emplois dans les communautés pastorales et dans les circuits de transformation et commercialisation).

Des avancées significatives ont été enregistrées sur le plan réglementaire avec l'élaboration du code de l'élevage et le décret d'application du code pastoral en 2004, ainsi qu'une lettre de politique de développement de l'élevage en 2004 suivie

Le PNDE doit permettre l'opérationnalisant de la SDSR en tenant compte des spécificités distinctives du secteur de l'élevage c'est-à-dire des caractéristiques et tendances clés. A cet effet, une classification est faite en terme d'analyse *SWOT* pouvant aboutir à une hiérarchisation des Forces (*Strength*) et Faiblesses (*Weaknesses*) qui sont des facteurs à détermination intrinsèque au sein du secteur de l'élevage. Les Opportunités (*Opportunities*) offertes et les Menaces ou Risques (*Threats*) encourus dans le secteur qui ont fondamentalement une détermination extrinsèque sont également identifiés.

Suivant la logique de l'analyse SWOT, le PNDE devra être structuré en domaines d'action prioritaires et actions pour capitaliser les forces et réduire les faiblesses tout en tenant compte pour les valoriser des opportunités offertes mais sans oublier d'anticiper sur les menaces possibles.

Etant donné les contraintes spécifiques à chaque composante des différents systèmes de production et chaque segment des filières propres au secteur de l'élevage, il est essentiel de pouvoir disposer de matrices bien délimitées pour pouvoir encadrer et configurer un plan national de développement axé sur les résultats. Les actions à décliner dans un plan national de développement doivent aboutir à l'énoncé de résultats espérés qui soient :

- i. spécifiques à l'élevage et à son rôle dans l'économie et la société ;
- ii. mesurables objectivement pour qu'un suivi et une évaluation puissent en être faite ;
- iii. adaptés au contexte de la Mauritanie (sur les plans technique, économique et social) ;
- iv. réalistes au regard de l'envisageable et du faisable par rapport au niveau de développement des systèmes de production et aux performances techniques, économiques et financières des filières ;
- v. temporelles par rapport à la durée des transformations et améliorations escomptés.

Afin d'aboutir à des matrices opérationnelles, la démarche de la SDSR a été suivie en structurant le PNDE autour des filières porteuses incluant leur segments productifs (systèmes de productions animales). A cet effet, l'analyse SWOT ci-dessous énonce les SWOT respectivement suivant 4 filières porteuses que sont :

- i. La filière bétail sur pied (qui intègre les systèmes de production dont les systèmes pastoraux) ;
- ii. La filière viandes rouges, cuirs et peaux qui est intimement à la filière bétail sur pied et aurait bien pu en être considéré comme une composante spécifique ; cependant pour suivre le cadrage de la SDSR, les trois sous-filières sont dissociés pour l'analyse) ;
- iii. La filière lait ;
- iv. La filière avicole.

V.2. Analyse SWOT

V.2.1. Filières bétail/pastorale et viandes rouge/Cuir et peaux

a. Forces

- Cheptel important et diversifié avec d'assez bonne races à viandes (zébu Gobra et Mouton Maure) bien adapté aux conditions agro-écologiques du pays ;
- Races animales ayant de bonnes aptitudes de production et bien adaptées aux conditions climatiques ;
- Acteurs rompus aux métiers de l'élevage traditionnel des ruminants ;
- Promoteurs privés prêts à investir dans le secteur ;
- Faibles coûts de production de l'élevage traditionnel ;
- Potentiel excédentaire de production de viandes rouges par rapport à la consommation nationale (40.000 TEC) ;
- Acquis dans le secteur de la pêche en matière d'adaptation et d'ajustement aux normes des marchés internationaux en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires préconisées par l'OMC) et expérience pouvant être capitalisée au bénéfice du secteur des viandes rouges ;
- Disponibilité d'équipements et infrastructures de chaîne de froid potentiellement utilisables pour lancer un secteur d'export-viande ;
- Conformité des produits transformés aux critères Hallal pour les viandes potentiellement exportables.

b. Opportunités

- Pâturages naturels sur de vastes superficies ;
- Terres favorables au développement des cultures fourragères (vallée du Sénégal et oasis) ; Dynamique de la demande nationale à la hausse (croît de la population, urbanisation, augmentation relative des revenus familiaux) ;
- Marchés d'exportation vers le sud et sud est pour les petits ruminants et les bovins ;
- Marchés d'exportation vers le nord pour les camelins ;
- Maintien et renforcement des mécanismes traditionnels et religieux de solidarité sociale attachés à l'élevage des ruminants ;
- Liens directs avec l'autoconsommation et la production de lait.

c. Faiblesses

- Baisse des potentialités pastorales, et vulnérabilité de l'environnement ;
- Capacité faible en matière de gestion durable et participative des espaces pastoraux ;
- Réseau d'épidémiologie-surveillance marqué par un suivi et un traitement de l'information zoosanitaire ; discontinus et irréguliers et des capacités réduites en épidémiologie-surveillance active et passive ;
- Faible efficacité des services publics dans l'appui à la production, la transformation et la commercialisation dans les sous-filières d'exportation de viandes rouges ;
- Marchés à bétail généralement dotés d'infrastructures très sommaires et les outils publics

de suivi et de régulation des échanges absents ou déficients ;

- Conditions actuelles d'abattage, de conservation et de transport des viandes ne répondant pas aux normes sanitaires, d'hygiène publique et de traçabilité sanitaire et commerciale ;
- Majorité des abattoirs ne répondent pas aux critères requis en termes d'espace, d'hygiène, d'environnement, d'équipement, d'organisation et de fonctionnement ;
- Existence d'un circuit important d'abattage clandestin échappant au contrôle sanitaire et au fisc ;
- «Taxes» illégales durant les transports ;
- Absence d'assurance du bétail et des unités de production ;
- Coût des transports ;
- Absence d'un système d'identification des animaux permettant de protéger, rationaliser, organiser la production, la commercialisation et de faciliter la traçabilité sanitaire et commerciale ;
- Insuffisance des infrastructures d'élevage (parcs de vaccination, étables, bergeries, parcs d'embouches, marchés aux bestiaux, abattoirs, unités industrielles de traitement ou de transformation des produits et sous-produits... cliniques vétérinaires ;
- Aménagement non optimal de l'espace en termes d'implantation des infrastructures pastorales et d'élevage, délimitation des zones).

d. Menaces/Risques

- Aggravation des maladies transfrontalières des bovins et PR (PPCB, FVR, etc.) ;
- Barrières non-tarifaires dans les marchés d'exportation ;
- Manque de confiance des importateurs potentiels et consommateurs à revenus élevés et réticences vis-à-vis des produits mauritaniens ;
- Détournement des consommateurs à haut revenu de la viande locale et faible attractivité pour l'exportation de viandes réfrigérées ou congelées ;
- Dégradation de l'environnement : sécheresses, invasions acridiennes ;
- Déstructuration et déstabilisation des systèmes de production du fait de l'exode rural et de l'émigration ;
- Recul de la productivité par unité de travail du fait de l'exode rural et l'émigration d'hommes en âge de travail et des déséquilibres consécutifs dans la structure de la population rurale avec proportionnellement plus d'enfants, femmes et personnes âgées des deux sexes.

V.2.2. Filière Aviculture

a. Forces

- Existence de races rustiques bien adaptées pour l'aviculture traditionnelle ;
- Projet avicole à Nouakchott de relance de la production nationale (Production locale de poussins d'un jour, unité de fabrication d'aliments et abattoir permettant une baisse potentielle des coûts de production).

b. Opportunités

- Demande croissante en viande blanche ;
- Marché national porteur qui devrait continuer à croître de façon régulière et soutenue ;
- Volonté politique du Gouvernement de développer la filière avicole ;
- qualité souvent douteuse des poulets congelés ;
- taux de taxation des importations.

c. Faiblesses

- Coûts de production élevés;
- Manque de compétitivité des œufs et viande blanche par rapport aux importations ;
- Débouchés sont restreints ;
- Elevages sont de petites tailles (5 000 têtes en moyenne) ;
- Non maîtrise des techniques modernes d'élevage avicole semi-industriel ou industriel ;
- Déficit en infrastructures et services de production, de conservation, de commercialisation ;
- Manque d'expérience et méconnaissance des référentiels techniques adaptés à l'aviculture familiale ;
- Carence et inaccessibilité des services d'appui de qualité pour le suivi technico-économique en aviculture industrielle, semi-industrielle o traditionnelle ;
- Faible productivité des races locales ;
- Absence d'unités de production de poussins ;
- Faible disponibilité de ressources alimentaires locales.

d. Menaces/Risques

- Environnement éco-climatique difficile pour l'aviculture ;
- Dépendance aux importations (poulets du Brésil, cuisses de poulets congelées d'Europe ;
- Trop grande dépendance de l'extérieur pour le matériel d'élevage, intrants et aliments.

V.2.3. Filière laitière

a. Forces

- Existence de races laitières adaptées au milieu (zébu maure) ;
- Création de quatre unités de production laitière à Nouakchott ;
- Installation d'une unité à Néma (Hodh El Chargui ; 30 000 litres/jour) ;
- Projet de création d'une usine à Boghé (Brakna ; 30 000 l/jour));
- Développement de l'élevage laitier périurbain ;
- Quelques acteurs privés (producteurs, industriels, distributeurs) ayant pénétré le marché national et s'y maintenant malgré les contraintes naturelles, techniques et économiques ;
- Disponibilité de produits de qualité à des prix raisonnables sur le marché national.

b. Opportunités

- Demande croissante en lait et produits laitiers (surtout le beurre) ;
- Demande singulière pour le lait de chamelle ;
- Habitudes alimentaires et culturelles des Mauritaniens très favorables à l'élevage laitier ;
- Quantités importantes de lait mais produites sans débouché ;
- Important potentiel d'impact en termes de réduction de la pauvreté et de protection sociale car la production laitière est dominée par la petite exploitation commerciale à l'échelle familiale ;
- Volonté politique pour la réduction de la dépendance en produits laitiers importés et du déséquilibre de la balance des paiements;
- Existence de promoteurs privés susceptibles d'investir dans le développement d'unités de transformation laitières.

c. Faiblesses

- Masse critique de cadres techniques (zootechniciens, vétérinaires) en soutien à la production intensifiée (amélioration et vulgarisation de l'hygiène de la traite, des techniques d'élevage laitier dont l'alimentation optimale à moindre coût et l'insémination artificielle);
- Forte saisonnalité de la production en élevage traditionnel (essentiellement liées à la disponibilité limitée dans le temps des ressources fourragères et des coûts liés à l'usage de compléments alimentaires, problèmes récurrents d'alimentation du bétail);
- Contexte peu favorable au développement d'une collecte à grande échelle pour la transformation industrielle du fait de la productivité faible des bassins de collecte laitière, un milieu rural enclavé, le manque de moyens de transports, la précarité des infrastructures routières, les distances très longues entre lieux de vente et lieux de collecte ;
- Coûts de collecte élevés;
- Faible structuration des producteurs et professionnels du lait ;
- Conditions techniques et d'hygiène de traite et de collecte ;
- Absence d'une politique laitière nationale hormis la référence aux pôles laitiers ;
- Absence de cadre juridique, réglementaire et sanitaire organisant de manière spécifique et encadrant la filière lait ;
- Emballages et autres intrants de laiterie peu disponibles sur le marché local, et hautement taxés à l'importation (plus que les produits finis, lait en poudre et UHT, en particulier);
- Cadre juridique, fiscal et douanier, peu adapté à l'activité du secteur productif, et relativement favorable aux importations.

d. Risques/Menaces

- Concurrence des importations de produits laitiers subventionnés entretenu par un environnement international défavorable
- Faibles niveaux de taxation douanière des produits laitiers au profit des importateurs locaux et des acteurs de filières étrangères ;

- Dépendance accrue aux produits importés et phénomène de mode attachée, réelle et ancrée dans les mentalités ;
- Accords commerciaux internationaux avec des conséquences potentiellement négatives ;
- Pertes économiques considérables si le cheptel laitier n'est pas protégé ou est victime de contraintes sanitaires mortelles

V.2.4. Filière Cuirs et Peaux

a. Forces

- Potentiel significatif en matière d'offre liée à la filière bétail-viandes rouges
- Existence d'un savoir-faire local
- Réputation de la maroquinerie mauritanienne

b. Opportunités

- Demande de produits bruts
- Tanneries industrielles ayant accès qu'à 10 % de la production locale ;

c. Faiblesses

- Freins liés à l'état de la filière Bétail viande rouges et des sources d'approvisionnement en cuirs et peaux
- Dispersion de la production et coûts de collecte élevés
- Qualité médiocre du fait du non-respect de bonnes pratiques et normes de déshabillage des carcasses, collecte et traitement des cuirs et peaux, conservation et transport des produits bruts
- Réseaux d'exportation de peaux brutes actifs et structurés bien que à faible valeur ajoutée
- Structures de transformation et de valorisation à un niveau artisanal
- Rentabilité incertaine des tanneries locales du fait de la concurrence de l'étranger et des produits de substitution

d. Menaces – Risques

- Répercussions des menaces sur l'amont de la filière
- Hégémonie des produits synthétiques de substitution dans les marchés de destination
- Avantages comparatifs des pays concurrents dans la sous-région
- Taxes à l'importation des produits chimiques et d'exportation des peaux et cuirs sont élevées.

V.2. Contraintes générales du secteur de l'élevage

En plus des aspects directement liés à chacune des filières de manière spécifiques, des contraintes transversales se retrouvent dans chacune d'elle bien qu'avec des niveaux d'intensité ou de fréquence variable. Ces contraintes transversales découlent de la situation générale du secteur de l'élevage et de la permanence des difficultés rencontrées.

L'extrême variabilité spatio-temporelle de la pluviométrie rend aléatoire la disponibilité des ressources fourragères herbacées et ligneuses. Les aliments du bétail sont importés en quasi-totalité. Les itinéraires techniques de production de fourrages et semences fourragères ne sont pas maîtrisés par les producteurs (sauf en milieu oasien).

Les stratégies des éleveurs sont individuelles et reposent sur une maximisation de la taille des troupeaux pour faire face aux situations de sécheresse et aux maladies et maintenir autant que possible les fonctions de protection sociale de l'élevage. Les stratégies des éleveurs sont de ce fait en opposition aux options de développement de l'élevage afin d'exploiter les valeurs marchandes que sont les animaux.

Pas d'amélioration génétique des races, malgré une ébauche de mise en place de l'insémination artificielle pour la production laitière bovine pour un rythme de 350 vaches par an dont le nombre d'ascendants est mal connu et non maîtrisé.

Pendant une longue période, le secteur de l'élevage n'a pas été privilégié par la volonté politique des décideurs occasionnant un recul relatif de la promotion, la vulgarisation et du soutien des actions zootechniques d'amélioration de la productivité du cheptel. L'absence prolongée de recensement du cheptel et des infrastructures pastorales durant des décennies a de plus rendu le pilotage du secteur difficile ainsi que la programmation des interventions publiques.

Il demeure une relative ambiguïté quant à l'application des textes juridiques et la responsabilisation effective des organisations professionnelles. Par ailleurs l'intervention des structures décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles restent marginales et non ajustées aux besoins de réponse et d'organisation en cas de catastrophe naturelle. La Mauritanie ne dispose pas encore d'un dispositif pérenne et spécifique pour faire à l'élevage face aux calamités.

Il en découle une faible professionnalisation du secteur et ainsi qu'une insuffisance de formation et d'information des acteurs. L'environnement des affaires est longtemps resté peu incitatif pour les investisseurs transformateurs et l'accès aux crédits reste difficile pour les éleveurs.

En termes de tendances, les filières traditionnelles ne sont pas porteuses d'innovations transformatrices dans les domaines des pratiques de production, de transformation et de distribution, dans la diversification pour juguler les contraintes, consolider leur résilience et exploiter la dynamique des marchés et aussi dans la recherche organisée de nouveaux marchés. Elles restent à faible intensité de capital et plutôt à forte intensité de main d'œuvre non spécialisée pour pouvoir supporter rapidement des investissements structurant et de transformation qui permettraient une modernisation des pratiques de la filière.

Le futur des filières traditionnelles est lié à leur aptitude à préserver leurs rôles économiques et sociaux actuels dans un contexte qui connaît de fortes perturbations externes. Les rigidités sont très fortes. Ce n'est probablement que par l'apparition de nouveaux acteurs que les filières dites traditionnelles pourront connaître de nouvelles impulsions et dynamiques porteuses d'une transformation susceptible de les maintenir. L'équilibre entre les stratégies et intérêts des

nouveaux acteurs et le maintien des effets bénéfiques pour les participants traditionnels aux filières doit être stratégiquement pris en compte dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable de l'élevage.

Investissement

- Faiblesse des investissements publics et privés et des ressources financières ;
- Faiblesse d'organisation des filières et des professionnels du secteur ;
- Manque de ressources humaines publiques spécialisées ;
- Faiblesse des systèmes de crédit et aux difficultés d'accès des éleveurs aux structures financières classiques.

Professionnalisation

- Manque de professionnels du secteur et technicité insuffisante dans les spéculations intensives (production, transformation, distribution);
- Déficit en matière de recherches appliquées pour le développement de l'élevage ;
- Faible représentativité des organisations socio-professionnelles, plus groupes de plaidoyer et de lobbying que des cadres professionnalisés ayant un impact sur l'organisation de la production.

Production et transformation

- Faiblesse de l'organisation et de la gestion des espaces pastoraux et des parcours ;
- Faible intensification du secteur ;
- Maillage non optimal ou faible des infrastructures d'élevage.

Commercialisation

- Domination du secteur informel ;
- Généralisation de l'asymétrie d'information.

Environnement institutionnel et réglementaire

- Au niveau institutionnel, le pilotage en termes de politiques publiques justifiées, formulées, appropriées et mises en œuvre effectivement, est rendu difficile par des contraintes institutionnelles qui obèrent les performances des logiciels de développement adoptés ou recommandés ;
- Manque de moyens humains et matériels du Ministère de l'élevage ;
- Absence de cadre juridique et réglementaire ;
- Faible niveau de structuration et de représentation effective des professionnels de l'élevage et manque de formation des instances dirigeantes en matière de professionnalisation ;
- Manque fiabilité des données statistiques et absence de systèmes opérationnels d'information sur les marchés de bétail et produits d'origine animale, les intrants.

DEUXIEME PARTIE

Le plan national du développement de l'élevage

VI. PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

VI.1. Vision

A l'horizon 2025, faire de l'élevage l'un des leviers de l'économie nationale. Et ce grâce à la valorisation de l'élevage extensif et son intégration parfaite à l'économie formelle d'une part, et l'émergence de filières animales compétitives à forte valeur ajoutée et attractives pour les investissements, d'autre part.

Le changement projeté dans le secteur de l'élevage doit donner à ce secteur le statut d'un secteur économique créateur d'emplois et de richesses, respectueux de l'environnement et stable face aux chocs exogènes de toutes natures.

VI.2. Objectifs 2018-2025

L'objectif général est l'augmentation durable de productions animales de qualité qui sont à la base de la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire, à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

L'objectif spécifiques pour l'Horizon 2025 du PNDE est, sur la base d'une approche filière et partenariale, de développer les filières animales porteuses en tenant compte des systèmes de production en amont et en valorisant leurs productions et leur transformation en vue d'approvisionner les marchés nationaux en expansion et les marchés régionaux et internationaux grâce à un renforcement du partenariat public privé et au travers d'organisations interprofessionnelles et professionnelles fortes.

VI.3. Orientation stratégique du PNDE

La vision et les objectifs déclinés ci-dessus s'inscrivent dans une orientation du secteur de l'élevage vers l'atteinte de quatre Objectifs de Développement Durables (ODDs) à savoir :

- v. éliminer la pauvreté (Objectif 1);
- vi. éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (Objectif 2);
- vii. établir des modes de consommation et de production durables (Objectif 12);
- viii. préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (Objectif 15).

Comme stipulé par la SDSR, le PNDE doit promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'une part, mais également la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

VI.3.1. Orientation stratégique duale du PNDE

Pour ce faire, le PNDE doit suivre une orientation duale intégrant :

- i. les producteurs et autres acteurs des filières qui sont orientés vers le marché ou potentiellement orientés vers le marché afin qu'ils rentabilisent leurs investissements grâce à une meilleure compétitivité, la création de valeur ajoutée, une résilience aux imperfections et aux perturbations dans les marchés ;
- ii. les pasteurs et petits éleveurs relativement pauvres qui doivent être soutenus en renforçant leur capacité à utiliser pleinement leurs ressources animales, en s'assurant que les ressources animales qu'ils possèdent et gèrent sont des moyens efficaces pour maintenir et améliorer leurs moyens d'existence à court et moyen terme tout en préservant leur accès à l'utilisation durable des ressources qui peuvent les aider à accroître leur résilience aux contraintes de l'élevage pastoral et traditionnel, à transformer leurs activités de production animale et la vie de leurs familles.

Les objectifs régulièrement réaffirmés du Gouvernement en matière de développement d'élevage sont : (i) accroître la croissance du secteur de manière durable et redistributive, et (ii) réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage, conformément aux orientations stratégiques de lutte contre la pauvreté, de croissance et de prospérité partagée. Les documents de stratégie précisent que plus spécifiquement, il s'agira : (i) d'accroître la contribution du secteur à l'économie nationale ; (ii) de valoriser les marchés porteurs, tout en permettant aux éleveurs d'y accéder durablement ; (iii) de développer et améliorer les qualités sanitaire et commerciale des produits d'élevage ; (iv) de pérenniser les systèmes d'élevage aptes à valoriser un milieu difficile; (v) de faire sortir durablement de la pauvreté les ménages les plus vulnérables pratiquant l'élevage ; et (vi) de réduire les effets néfastes de la sécheresse, en particulier au niveau des ménages les plus vulnérables du secteur de l'élevage.

Le PNDE dans sa formulation et son opérationnalisation doit donc reposer sur les deux options retenues par la SDSR et validées par les acteurs de l'élevage, à savoir :

- ***Promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales***

L'analyse du secteur de l'élevage de la Mauritanie montre que les produits de l'élevage sont, de manière très générale, peu valorisés du fait de la faiblesse de leur transformation et que le pays dispose d'un potentiel de production de produits primaires mais il n'a pas développé de capacités de transformation de l'élevage par son intensification, sa modernisation et son intégration dans l'agro-industrie permettant de créer de la valeur ajoutée et augmenter de manière décisive la contribution de l'élevage à l'économie nationale.

Aussi, il est nécessaire d'améliorer les conditions et les processus de la production primaire mais aussi ceux de la transformation. La valorisation significative et durable des produits mauritaniens mis sur les marchés nationaux, sous-régionaux et voire internationaux, doit s'accompagner impérativement d'une amélioration des marchés urbains nationaux et d'une mise aux critères de compétitivité fixés par les marchés d'exportation.

Afin d'améliorer la qualité et promouvoir l'originalité des produits tirés de l'élevage du pays (lait de vache locale, lait et fromage de chamelle, peaux de dromadaire), et par conséquent établir des qualités distinctives reconnues et codifiées en labels, le PNDE doit créer les conditions d'une meilleure compétitivité et rentabilité des produits mauritaniens. Au stade actuel du processus de transformation et de modernisation de l'élevage le PNDE doit favoriser et accompagner des investissements publics et privés tout au long des filières porteuses pour que la qualité obtenue au niveau du producteur soit meilleure et pour que cette qualité soit préservée jusqu'au consommateur.

- ***Valoriser l'élevage extensif à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles***

L'élevage extensif dans les systèmes pastoraux et agro-pastoraux est au cœur de la vie, des moyens d'existence et des opportunités économiques et sociales pour les ménages pauvres et les petits producteurs et autres acteurs.

La mobilité stratégique des troupeaux, conditionne l'utilisation des ressources naturelles dont font partie les ressources zoogénétiques diversifiées trouvées en Mauritanie. En plus de la problématique récurrente de la résilience du pastoralisme aux changements socio-économique, climatique et aux sécheresses plus fréquentes rendent incontournable la prise en compte dans le PNDE des mesures ciblées au profit du pastoralisme dont la conservation des ressources fourragères, l'alimentation complémentaire des animaux et la remise en état des parcours, un aménagement du territoire et des terroirs soucieux et non hostile au pastoralisme, la modélisation et la prévision des maladies émergentes et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage; voire l'introduction de systèmes d'assurance indexée.

Il faut souligner en outre que l'aviculture traditionnelle doit être réhabilitée comme une composante à part entière de l'option ciblant les petits producteurs par le PNDE du fait de son rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et le sous-emploi, objectifs déjà visés par le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) et reconduit dans la Stratégie du Développement du Secteur Rural (SDSR, Horizon 2025). L'aviculture familiale et semi-intensive de moyenne échelle en particulier doit être développée et consolidée par le PNDE comme un créneau important pour la diversification des conditions de vie des ménages à faibles revenus et une opportunité permettant leur accès et leur intégration dans des dynamiques commerciales de développement du petit élevage en même temps qu'elle offre des niches d'opportunités aux femmes et aux jeunes à la recherche d'emplois rémunérateurs.

Une telle orientation requiert des stratégies, programmes et projets adaptés aux divers systèmes de production dont dépendent les populations rurales et les populations les plus vulnérables, populations pour lesquelles l'élevage constitue souvent la seule source de revenus. En outre la durabilité des actions implique un rôle plus actif des producteurs et organisations de producteurs, leur adhésion et appropriation de l'orientation et de ses modalités ainsi que leur meilleure intégration dans les chaînes nationales de valeur.

Cette orientation implique également une offre domestique d'aliments d'origine animale plus stable et un meilleur accès des consommateurs à ces produits grâce à des mécanismes s'attaquant aux facteurs d'instabilité du marché et améliorant l'efficacité et les performances des différentes filières.

VI.3.2. Défis du secteur de l'élevage

Pour faire face aux nombreuses faiblesses, risques et menaces identifiés dans le secteur de l'élevage et singulièrement au niveau de systèmes pastoraux ou traditionnels et de ses quatre filières porteuses, le PNDE est décliné suivant une hiérarchisation des défis afin que l'opérationnalisation pour l'Horizon 2025 puisse être concentrée sur les défis prioritaires à relever :

- ***Défis à la production et à la transformation***
 - Préservation du capital en ressources animales ;
 - ✓ Lutte contre les maladies animales transfrontalières à haute prévalence : Peripneumonie contagieuse bovine (PPCB), Maladie de la vallée du Rift, Peste des Petits Ruminants, Maladie de Newcastle ;
 - ✓ Lutte contre l'érosion génétique et la perte de races locales adaptées du fait de l'intensification de l'introduction de races allochtones le plus souvent inadaptées.
 - Lutte contre la dégradation des parcours face aux changements et à la variabilité climatiques ;
 - Réduction des concurrences économiques et sociales en matière d'accès au foncier pastoral, aux ressources hydrauliques pastorales.
- ***Défis dans les marchés***
 - Facilitation de l'accès aux marchés domestiques et aux échanges commerciaux transfrontaliers ;
 - Facilitation de l'approvisionnement, la circulation et la commercialisation des intrants (aliments, vaccins, médicaments) et équipements pour la modernisation de l'élevage en particulier) ;
 - Réduction des pertes et gaspillages post-récolte (collecte, entreposage frigorifique, transport, perte de qualité hygiénique et détérioration) ;
 - Amélioration et/ou transformation des conditions de transformation des produits animaux (abattage, collecte, conservation et écoulement, vente aux consommateurs).

- **Défis au niveau institutionnel, organisationnel et réglementaire**

- Ajustement des politiques/programme et des institutions aux fins d'une orientation duale inclusive en particulier concernant le soutien aux petits exploitants ;
- Renforcement de l'équilibre entre l'intensification des systèmes de production et la protection des moyens d'existence des petits éleveurs et des ménages pauvres ;
- Réhabilitation des systèmes de surveillance épidémiologique et articulation aux processus et mécanismes de promotion et d'assurance qualité ;
- Gouvernance participative de l'élevage sous le leadership et l'encadrement par l'Etat en termes d'encadrement, de gouvernance des filières et de communication sur les questions de l'élevage dont les risques en santé animale et santé publique (zoonoses, anti-microbio résistance AMR), tant entre les autorités publiques et acteurs privés ;
- Concertations sur et promotion d'un cadre réglementaire d'un foncier pastoral bien défini, suivi et prospective sur les conflits et leur évitement ;
- Concertation et promotion réglementée et encadrée de la transhumance transfrontalière.

Face à la multiplicité des défis qui sont par ailleurs le plus souvent liés entre eux et ont des intensités différentes suivant la filière et ses systèmes ou segments constitutifs, il est nécessaire de hiérarchiser les réponses prioritaires spécifiques à chaque filière et d'identifier les réponses transversales qui concernent à la fois toutes les filières. Dans le cadre de la logique d'opérationnalisation de la SDSR, les pistes de réponses prioritaires pour le secteur de l'élevage et leur cadrage logique sont énoncées ci-dessous et desquels des axes stratégiques prioritaires peuvent être déclinés et traduits en ligne d'actions ou actions qui forment le plan d'action proprement dit.

Pistes de réponses prioritaires pour le secteur de l'élevage

Pour faire face à la problématique de développement du secteur de l'élevage, les réponses prioritaires spécifiques se distribuent parmi les pistes ci-dessous :

- Optimisation de l'élevage pastoral et de la gestion des ressources pastorales ;
- Développement d'un élevage intensif ;
- Prévention et gestion des effets néfastes des sécheresses et du changement climatique ;
- Promotion des filières animales locales ;
- Renforcement de l'organisation et des capacités des éleveurs ;
- Renforcement des compétences des services vétérinaires (publics et privés) ;
- Prise en compte des spécificités de l'élevage pour le financement, les investissements et les mécanismes de crédit ;
- Création d'une base de données sur les filières animales (données techniques et commerciales).

Ces réponses sont spécifiques à l'élevage et elles peuvent être articulées à de nombreuses autres réponses qui concernent aussi le secteur rural et en particulier le secteur de l'agriculture et les domaines transversaux de la recherche, des infrastructures rurales, du conseil agricole, de l'environnement, etc.

Ne sont énoncées ci-dessous que les réponses d'ordre transversal et liées à l'élevage et qui font partie des domaines stratégiques d'appui tels que donnés par la nouvelle SDSR et qui sont indispensables au paradigme de développement de l'élevage porté par le PNDE.

Recherche vétérinaire

- Mise en cohérence globale de la Formation/Recherche/Développement.
- Prise en compte de la composante «filères animales».
- Implication des acteurs des filières et les partenaires techniques et financiers dans le processus de définition des programmes.

Conseil agricole

- Professionnalisation des services de conseil agricole en matière de santé et productions animales.
- Évaluation des effets et capitalisation des résultats.

Financement

- Renforcement de la coordination des PTFs
- Renforcement de l'attractivité du secteur élevage auprès des PTFs et des investisseurs nationaux et étrangers.
- Encouragement de l'investissement direct étranger (IDE).
- Renforcement du budget de l'Etat alloué au secteur élevage.
- Amélioration de la contribution du système bancaire au financement de l'élevage
- Mise en place de structures de crédits capables d'offrir des services de financement au secteur de l'élevage.

Commerce

- Renforcement du rôle du MEL dans la politique commerciale du secteur
- élevage (suivi des marchés à bétail, participation aux discussions sur les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, etc.).
- Définition et mise en place d'une politique commerciale nationale pour l'élevage donnant la priorité aux productions nationales et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations.
- Prise en compte de l'élevage dans la création et le développement d'un Centre de promotion des exportations.
- Organisation et développement des filières animales porteuses à l'exportation.
- Renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation.
- Prise en compte de la qualité des produits d'origine animale.

Dimension environnementale

- Concertation et coordination entre le MEL et le Ministère délégué en charge de l'environnement et du développement durable.

- Prise en compte de la stratégie nationale pour le développement durable et de l'évaluation environnementale stratégique (EES 2010).
- Application des textes réglementaires en matière environnementale.
- Disposition de compétences environnementales au sein du MEL afin de traiter des impacts environnementaux résultant de l'exécution du PNDE.

Aspects juridiques et institutionnels

- Mise en application de la Loi d'Orientation Agropastorale par la formulation et l'adoption de ses textes d'applications.
- Consolidation du MEL.
- Renforcement important des effectifs d'encadrement.
- Mise en place d'un dispositif spécifique de pilotage du PNDE.
- Adaptation des moyens techniques et financiers pour assurer une mise en œuvre efficace du PNDE.

Domaine des infrastructures

- Définition et mise en œuvre d'une politique de maîtrise de l'eau et de conservation des eaux et sols.
- Définition et mise en œuvre d'une politique efficientes de réalisation, gestion, entretien et maintenance des infrastructures (hydraulique pastorale, parcs de vaccination, abattoirs, aires d'abattage, unités de collecte de lait, marchés à bétail, etc.).
- Respect des engagements de l'OMVS dans le cadre de la gestion optimale des eaux partagées du fleuve.

Le PNDE pour rester opérationnel ne peut prendre en charge à la fois toutes les questions relatives à l'élevage. Il importe en effet de dégager les priorités, les axes stratégiques prioritaires pour une première phase du PNDE dans le cadre de la SDSR à l'horizon 2025.

VI.3.3. Axes stratégiques prioritaires

Les axes stratégiques prioritaires découlant de la cohérence de la SDSR, horizon 2025, et du cadrage logique pour l'élevage s'énoncent comme suit :

- i. Renforcer la productivité et la compétitivité du secteur en misant sur des filières plus performantes, génératrices de plus-value nationale de la production, à la transformation, à la distribution dans les circuits nationaux et aux niches commerciales à l'exportation ;
- ii. Assurer la résilience des systèmes d'élevage dans les régimes pastoraux et agropastoraux aux conditions imposées par leur environnement naturel, en particulier les ressources fourragères et hydriques ;
- iii. Améliorer l'utilisation et la gestion rationnelle et durable des ressources pastorales en relation avec le développement et la responsabilisation communautaire ;
- iv. Mettre en place des stratégies et programmes porteurs et cohérents grâce à des investissements publics et la facilitation des investissements privés propres à favoriser le développement durable du secteur en articulant judicieusement la transformation et la

- modernisation des systèmes d'élevage et des filières connexes aux politiques de protection des moyens d'existence ;
- v. Assurer des services vétérinaires, zoosanitaires et d'hygiène publique vétérinaire plus performants et mieux ciblés, mettre en place des mesures efficaces en matière de sécurité sanitaire et applicables à tous les systèmes d'élevage et définir clairement les priorités d'investissement dans la santé animale, la lutte contre les maladies animales et les zoonoses, la production et le transformation ainsi que le suivi et l'évaluation ;
 - vi. Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs de l'Etat, de la société civile et du Privé afin de faciliter la distribution des responsabilités entre les acteurs et leur prise en charge effective ;
 - vii. Renforcement du cadre juridique et réglementaire ;
 - viii. Renforcer la collaboration régionale en matière d'élevage afin de mieux conserver, sécuriser les ressources animales et les exploiter à un avantage comparatif sur les marchés d'exportation ;
 - ix. Etablir un système d'information fiable sur l'élevage avec des statistiques fiables.

VII. STRUCTURE DU PNDE :

Afin de structurer le PNDE, il est préconisé sur la base des axes stratégiques ci-dessus et des choix programmatiques qui en découlent, de le décliner en programmes et sous-programmes.

Programme 1: Développement du pastoralisme et de l'élevage familial

Objectif global: Développement durable des systèmes d'élevage pastoraux et le petit élevage familial grâce à la gestion rationnelle des ressources pastorales et la valorisation des systèmes traditionnels vulnérables.

Objectifs spécifiques :

- Gestion durable des ressources pastorales naturelles (eaux et pâturages),
- Valorisation du bétail sur pied et intégration entre le système de production pastorale et les filières compétitifs.
- Systèmes pastoraux d'élevage extensif adaptés aux milieux difficiles.
 - Valorisation des ressources zoogénétiques locales et amélioration des races par sélection à noyau ouvert, croisement par voie naturelle ou par insémination artificielle
 - Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions ;
 - Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage
 - Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Objectifs chiffrés (toutes espèces confondus)

Indicateurs	2018	2021	2025
Effectifs à viande (Millions de têtes)	5,0	6,2	7,9
Production de viandes (1000 T)	130	197	268
Productions contrôlées (1000 T)	57	125	200
Exportations sur Pieds (Milliers de têtes)	400	550	655
Exportations de viandes congelées (Milliers de tonnes)			110

Principales activités programmées :**Sous-programme 1 : Amélioration de la gestion des ressources pastorales et hydrauliques**

- Développement des parcours naturelles : désenclavement, ensemencement et protection ;
- Développement du système de gestion durable des ressources hydrauliques :
Aménagement de points d'eau pour l'abreuvement : Installation de 70 forages et puits pastoraux, surcreusement de 90 marres ;
- Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les crises pastorales ;
- Elaboration et diffusion des textes d'application du code pastoral : 3 décrets et 5 arrêtés seront élaborés, traduits en langues nationales et diffusés dans 20 sessions de Sensibilisation au bénéfice de 1000 participants.

Sous-programme 2 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs :

- Renforcement des capacités des organisations de pasteurs : création, formation et soutien logistique à 90 associations locales ;
- Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux petits éleveurs : appui à 80 groupes et/ou unité d'élevage familial ;
- Appui à la transformation traditionnelle des produits et sous-produits de l'élevage : séchage des viandes, tannage traditionnel...

Sous-programme 3 : Développement de l'aviculture traditionnelle (familiale)

- Promotion de l'aviculture traditionnelle à travers le développement d'unités élevage familiales améliorées : 500 unités avicoles ;
- Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autruche, ...) : 70 unités.

Programme 2: Développement des filières animales

Objectif général: promouvoir les filières animales intensives pour une augmenter les productions et assurer ainsi un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux.

Objectifs spécifiques:

- Valorisation des produits issus des filières porteuses : lait, viandes, volailles et peaux ;
- Amélioration de la compétitivité des filières animales grâce à la promotion de l'investissement privé en direction des élevages intensifiés à haute productivité et forte valeur ajoutée ;
- Valorisation des ressources zoogénétiques locales et amélioration du potentiel de production par des croisements ciblés avec des races hautement productrices ;
- Amélioration des conditions de transformation (collecte, stockage, transformation, packaging et commercialisation) ;
- Conquête des marchés domestiques ;
- Renforcement des capacités de la filière ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions ;
- Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage ;
- Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Principales activités programmées :***Sous- programme 1 : Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges :***

- Mise en place d'unités d'embouche des animaux de boucherie : 87 unités ;
- Construction de complexes frigorifiques d'abattage régionaux (4 abattoirs) ;
- Réhabilitation de 10 abattoirs ;
- Mise en place de 48 boucheries modernes répondant aux normes de qualité requises avec des ateliers de transformation des viandes ;
- Mise en place d'un complexe moderne d'abattage, de découpe et de conservation pour la grande consommation ;
- Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des viandes (100 engins de 10 T) ;
- Renforcement des Infrastructures de commercialisation : aménagement de 08 (marchés à bestiaux) ;
- Etude sur les marchés potentiels de produits transformés ;
- Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.

Echéancier physique des principales interventions

Interventions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fermes modernes d'élevage bovin	3	5	5	5	5	5	5	5
Fermes modernes d'élevage ovin		5	5	5	5	5	5	5
Fermes modernes d'élevage caprin		5	5	5	5	5	5	5
Fermes modernes d'élevage camelin		2	2	2	2	2	2	2
Boucheries modernes	1	2	3	4	8	10	10	10
Complexes modernes d'abattage et de découpe		2						2
Usines de fabrication d'aliments de bétail		1			1			
Abattoirs régionaux	2	1	1	1				
Fermes expérimentales	1	1	1	1	1	1	1	1
Infrastructures de commercialisation (Marchés à bestiaux)				2	2	2	2	
Parcs de vaccination et de quarantaine	2	2	2	2	2	2	2	2
Haltes repos	2	2	2	2	2	2	2	2
Centre de certification et de contrôle et ses antennes régionales		1	1	1	1	1	1	1
Etudes relatives à la filière	✓	✓						

Sous-programme 2 : Valorisation de sous-produits d'abattage : peaux, cornes, sabots

Objectif général : Développement durable de la filière cuirs et peaux par la valorisation des cuirs et peaux et contribuer à la création d'emploi, à la lutte contre la pauvreté et la croissance économique.

Objectifs spécifiques :

- Production et valorisation de cuirs et peaux de qualité grâce à l'adoption de techniques modernes de tannage ;
- Valorisation des peaux issues des petits élevages ;
- Amélioration des conditions de collecte et de transport des peaux ;
- Contribution à une gestion durable des ressources naturelles à travers des systèmes appropriés de traitement et de recyclage des effluents de tannage ;
- Amélioration des conditions cadres de la filière cuirs et peaux et renforcement de l'organisation professionnelle des acteurs ;
- Promotion des activités artisanales autour des cuirs et peaux notamment au profit des femmes et des jeunes.

Principales activités programmées :

- Installation de tanneries et mégisseries modernes (2 unités) (500 000 pièces/an/unité) ;
- Mise en place d'un réseau de collecte (6 points de ramassage et de conservation des peaux selon les normes en vigueur) ;
- Renforcement et amélioration des conditions de transport des peaux (16 engins) ;
- Mise en place de deux unités pour la fabrication artisanale de semelles de chaussures et de peaux de chamois ;
- Mise en place de points de ventes de produits artisanaux de cuir local aux profits de femmes et jeunes ;
- Mise en place au niveau des abattoirs d'espaces dédiés au lavage et nettoyage de peaux avant livraison aux points de collecte ;
- Mise en place de systèmes appropriés de traitement et de recyclage des effluents de tannage ;
- Renforcement de la lutte contre les maladies animales qui risquent d'affecter la qualité des peaux et cuirs (gales phtiriasés, hypodermose bovine, etc.) ;
- Renforcement du contrôle et surveillance des tanneries (normes écologiques, conditions de traitement, etc.) ;
- Renforcement du cadre réglementaire régissant la filière peaux et cuirs.

Renforcement des capacités de la filière

- Mise en place d'un centre de formation et perfectionnement en technique de transformation de peaux et de valorisation de cuirs ;
- Renforcement des compétences et des ressources humaines et formation des opérateurs en matière de dépeçage, de collecte, et de conservation des peaux ;
- Etude des marchés potentiels de peaux et cuirs et de l'organisation des circuits commerciaux internes et externes ;
- Réalisation d'actions de promotion pour les produits de la filière à l'échelle nationale et internationale.

Echéancier physiques des principales interventions

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Installation de tanneries modernes dotées de systèmes modernes de traitement et recyclage des effluents				1			1	
Mise en place d'un réseau de collecte	1		1	1		1	1	1
Renforcement et amélioration des conditions de transport des peaux	1	1	1	3	1	1	1	1
Mise en place au niveau des abattoirs d'espaces dédiés au lavage et nettoyage de peaux avant livraison aux points de collecte	2	1	1	1	1	1	1	1
Centre de formation et perfectionnement en technique de transformation et de valorisation de cuirs	1							
Mise en place de points de ventes de produits artisanaux de cuir local aux profits de femmes et jeunes		1	1	1	1	1	1	1
Mise en place de deux unités pour la fabrication artisanale de semelles de chaussures et de peaux de chamois			1					
Etude des marchés potentiels de peaux et cuirs et étude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes	1							

Sous-programme 3 : Développement de la filière laitière

- Installation de fermes modernes spécialisées en lait (35 fermes bovines, 25 fermes caprines, 10 fermes camelines) ;
- Installation de 18 centres de collecte, d'une nouvelle usine de transformation et réhabilitation de l'existant ;
- Construction et équipement de 31 mini-laiteries villageoises locales (de 200 à 1000 l) ;
- Renforcement de l'infrastructure de transport réfrigéré des productions laitières (30 engins) ;

- Mise en place d'unités de production de lait en poudre (2) ;
- Renforcement de l'amélioration génétique ;
- Augmentation des superficies destinées aux cultures fourragères et mise en place d'usines de fabrication d'aliments de bétail (3 usines) ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions ;
- Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage ;
- Etude sur les marchés potentiels de produits transformés ;
- Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes.

Echéanciers des Interventions

Paramètres	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Etables modernes bovin à lait		3	4	4	6	6	6	6
Etables modernes d'élevage caprin à lait			2	3	5	5	5	5
Etables modernes d'élevage camelin à lait			1	1	2	2	2	2
Construction et équipement d'usines laitières		1		1		1		
Construction et équipement de mini laiteries villageoises locales	1	3	3	3	3	3	3	4
Construction et équipement de centres de collecte du lait (capacité 5 t)	4	6	7	7	7	7	7	7
Construction et équipement d'unités de fabrication de lait en poudre			1		1			
Mise en place d'usines de fabrication d'aliments de bétail	1				1			
Centre de certification et de contrôle et ses antennes régionales		1	1	1	1	1	1	1
Identification du cheptel					✓	✓	✓	✓
Etudes relatives à la filière	✓				✓			✓

Objectifs chiffrés (toutes espèces confondues)

Objectifs	2018	2021	2025
Effectifs suitées (Millions de têtes)	2,85	3,54	4,4
Productions effectives (1000 t)	153	317	594
Productions usinées pasteurisées (1000 t)	33	102	175
Productions usinées en poudre (eq. liquide) (1000 t)		30	103
Taux de couverture (%)	33	60	100

Sous-programme 4 : Développement de la culture fourragère et production d'aliments concentrés

- Augmentation des superficies destinées aux cultures fourragères : 10000 ha ;
- Mise en place de 03 usines de fabrication d'aliments de bétail pour vaches laitière et engraissement ;
- Formation et encadrement d'opérateur locaux travaillant dans le domaine de culture fourragère ;
- Formation et promotion des techniques d'amélioration de la qualité des aliments pour bétail : fauche, enrichissement à l'urée, blocs multi nutritionnels. 24 sessions de formation et installation de 12 unités améliorées.

Sous-programme 5 : Développement de la Filière Aviculture

Objectif global : Développement durable de la filière avicole avec des productions de qualité et compétitives, et contribution augmentée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique

Objectifs spécifiques

Le potentiel de la filière avicole est basé sur les évolutions de chacune de ses deux composantes que sont l'aviculture familiale ou traditionnelle et l'aviculture moderne (semi-intensive et intensive) :

- Accroissement des productions de viandes blanches et d'œufs de consommation pour couvrir la demande nationale ;
- Promotion de l'aviculture villageoise à travers le développement d'élevages familiaux améliorés ;
- Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autriche, ...) ;
- Amélioration des conditions et techniques d'élevage et de la biosécurité et développement d'infrastructures adaptées aux conditions d'élevage tropical ;
- Amélioration génétique par l'introduction de coqs améliorés (issus de races à double fin et acclimatés aux conditions d'élevage tropical) ;
- Accroissement des sources de revenus des familles pauvres en milieu rural et promotion d'activités spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Objectifs chiffrés (toutes espèces confondus)

<i>Objectifs</i>	2018	2021	2025
Effectifs chair (Millions de têtes)	0,07	0,15	0,18
Productions viandes (t)	9854	21000	25000
Productions œufs (1 000 unités)	21000	47500	48000
Productions conditionnées issues d'abattages modernes (1000 t)	1.8	7,7	9,0
Taux de couverture (%)	84	126	126

Principales activités programmées :

- Mise en place de complexes modernes de production avicole (3) ;
- Mise en place d'unités modernes d'élevage villageois(13) ;
- Mise en place de 2 usines de fabrication d'aliments de volailles (100 000 T de capacité/an) ;
- Construction et équipement de 2 abattoirs spécialisés (abattage + découpe + emballage) ;
- Mise en place de points de vente spécialisés répondants aux normes de qualité requises (12) ;
- Construction et équipement d'unités de fabrication de charcuteries de volailles (2) ;
- Renforcement des infrastructures de transport frigorifiques (15) et d'animaux vivants(30) ;
- Promotion du rationnement pour volailles ;
- Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, autruche, ...) ;
- Recensement général et identification des élevages et unités de production ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des Organisations de producteurs, de professionnels et des interprofessions ;
- Amélioration des itinéraires techniques et l'accès aux intrants d'élevage ;
- Etude sur les marchés potentiels de produits transformés ;
- Amélioration de la recherche notamment sur la génétique et l'alimentation ;
- Etude sur l'organisation des circuits commerciaux internes et externes ;
- Réalisation d'actions de Promotion pour la filière (Promotion des produits avicoles et développement d'un label mauritanien, organisation de foires (régionales et/ou nationales, etc.) ;
- Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Echéancier physiques des principales interventions

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place de complexes modernes de production avicole (3)		1			1			1
Mise en place d'unités modernes d'élevage villageois	1	2	2	2	2	2	1	1
Usines de fabrication d'aliments de volailles (50.000 T de capacité/an)	1							1
Construction et équipement d'abattoirs spécialisés (abattage + découpe + emballage)		1				1		
Mise en place de points de vente spécialisés répondants aux normes de qualité requises	1	1	1	1	1	1	1	1
Construction et équipement d'unités de fabrication de charcuteries de volailles			1					1
Véhicules de transport frigorifique (capacité 3 T)		3	2	2		2	3	3
Véhicules de transport de volailles vivantes répondants aux normes requises (100 Vol/camion)			10			10		10
Mise en place d'un centre de formation en techniques modernes avicoles		1						
Elaboration d'une étude sur les marchés potentiels de produits avicoles	1	1		1		1		1

Programme 3: amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire

Sous-programme 1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires et zootechniques

- Renforcement de la capacité technique et opérationnelle des SV avec des dotations en ressources humaines ;
- Redynamisation du système d'épidémiosurveillance ;
- Renforcement des capacités de diagnostic de l'Office National de Recherche et Développement de l'Élevage (ONARDEL);
- Dotation des services de terrain en moyens logistiques adéquats pour assurer la mobilité des agents : 30 Véhicules 4X4 et 56 motos ;
- Mise en place d'un Centre de certification et de contrôle avec 8 antennes régionales ;
- Recrutement de personnel qualifié : 96 techniciens, 53 vétérinaires, 9 ingénieurs et 38 para-professionnels vétérinaires ;
- Définir une politique de maillage du territoire et de délégation au secteur privé sur la base d'une démarche de délégation des opérations de prophylaxie collective à travers la délivrance du mandat sanitaire sous le contrôle et la supervision de l'Etat ;
- Promulguer les décrets d'application du code de l'élevage et veiller à faire appliquer les textes. Il est également important d'actualiser la législation vétérinaire dans le cadre de la nouvelle Loi d'Orientation Agropastorale et dans un souci d'une plus grande conformité avec la législation internationale ;
- Actualisation de la législation vétérinaire et promulgation des décrets d'application du code de l'élevage loi N° 2004-024 relative au Code de l'élevage.

Sous-programme 2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire :

- Renforcer le laboratoire existant (aménagement nécessaires, équipements appropriés et formation du personnel) pour réaliser les analyses élémentaires sur les aliments ;
- Elaborer et appliquer des programmes de promotion et d'information sur les BPH/BPF/normes / nouvelles réglementations ;
- Elaborer un plan d'accompagnement des unités modernes et PME d'élevage en vue d'obtenir leur conformité réglementaire;
- Renforcement du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale entrées des frontières et sur le marché (effectifs, compétences, équipement de laboratoires,) ;
- Elaboration et vulgarisation des normes sanitaires des denrées alimentaires d'origine animale ;
- Consolider les capacités de contrôle vétérinaire aux postes frontaliers terrestres, aériens et portuaires et développer les capacités des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale.

Sous programme 3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires

- Aménagement de parcs de vaccination : 310 parcs de vaccination ;
- Acquisition de vaccins contre les maladies ciblées ;

- Renforcement des capacités de laboratoire de l'ONARDEL pour le titrage des vaccins ;
- Renforcement de la chaîne de froid et de distribution des vaccins ;
- Recrutement de 80 vaccinateurs.

Echéancier physiques des principales interventions

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place de parcs de quarantaine	1	3	3	3	4	4	4	4
Mise en place de laboratoire de certification		1						1
Construction de parcs de vaccination	30	40	40	40	40	40	40	40
Mise en place d'unité de titrage des vaccins		1					1	
Construction et équipement de postes frontaliers	2	2	3	2	1	1	1	1
Recrutement de cadres supérieurs	6	8	12	12	10	14	14	12
Recrutement de techniciens	8	14	14	14	14	14	12	10
Recrutement de vaccinateurs	10	10	10	10	10	10	10	10
Véhicules pour les campagnes de vaccination		6	6	4	4	3	3	4
Elaboration de textes réglementaires	3	4	3	1	2	1		1

Programme 4: Renforcement des capacités de recherche/développement, formation et encadrement

Objectif général : vise à adapter la recherche appliquée et la formation aux besoins effectifs des acteurs de production et de transformation en vue d'augmenter la production en qualité et en quantité, en vue de satisfaire la demande nationale et de réduire significativement les importations.

Objectifs spécifiques :

- Impliquer tous les acteurs publics et privés dans l'identification des axes de recherche ;
- Etablir des liens avérés entre la recherche appliquée et le développement des filières animales et l'élevage pastoral ;
- Assurer la vulgarisation des outputs de la recherche ;
- Moderniser le dispositif de la vulgarisation et de conseil en élevage afin d'accompagner les producteurs et éleveurs dans le changement espéré ;
- Renforcer les capacités des structures de la recherche et de la formation.

Sous-programme 1 : Développement de programme national d'amélioration génétique :

- Définition de schéma de sélection de races locales productrices ;
- Introduction de races exotiques hautement productrices ;
- Appui aux centres pilotes d'amélioration génétique : camelins, bovins, ovins et caprins ;
- Mise en place d'une unité de formation et de recyclage des inséminateurs ;
- Mise en place d'un centre de production et de contrôle des semences animales ;
- Production et diffusion de géniteurs améliorés.

Sous-programme 2 : Renforcement des capacités d'appui conseil des services de l'élevage et des capacités techniques et professionnels :

- Elaboration et mise en œuvre d'un Paquet technologique de vulgarisation ;
- Renforcement et professionnalisation des services de vulgarisation et conseil agricole avec un maillage adapté au niveau rural;
- Mise en place d'un plan de formation des cadres techniques du Ministère et des professionnels.

Sous-programme 3 : Mise en place d'un programme de recherches appliquées vétérinaire et zootechnique :

- Mise en place d'un programme de recherches vétérinaire (principaux maladies...);
- Mise en place d'un programme de recherches sur l'alimentation et les paramètres zootechniques ;
- Développement des compétences et capacités des laboratoires.

Echéancier physiques des principales interventions

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place d'un centre de formation des inséminateurs			1					1
Mise en place de laboratoire de contrôle des semences animales		1						1
Production de géniteurs améliorés				40	60	100	150	300
Recrutement d'experts et de formateurs		1	2	2	1		4	
Construction et équipement d'antennes de laboratoire diagnostic		1			1			1
Elaboration de plan de formation	1			1				1
Recrutement de techniciens	4			6			8	
Formation des formateurs		8	8	10	10	10	20	20

Programme 5 : Renforcement des capacités des acteurs

Objectif général : vise à renforcer les services publics responsables du pilotage du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régaliennne, et à mieux assurer l'encadrement, la recherche, les prestations d'intérêt général et les appuis publics retenus par le gouvernement. Le renforcement consiste également à accompagner le secteur privé national et étranger ainsi que les prestataires privés dans leurs efforts d'amélioration et d'adaptation de leurs réponses aux demandes de biens et services des acteurs des systèmes d'élevage et différentes filières animales.

Objectifs spécifiques :

- Renforcement des capacités d'intervention des structures publiques de l'Élevage, équipements, bâtiments, logistiques, effectifs en Vétérinaires et Inspecteurs, agents de terrain, ingénieurs d'élevage, techniciens, inséminateurs... ;
- Formation et renouvellement du personnel du MEL ;
- Renforcement du cadre institutionnel du Ministère ;
- Réhabilitation et construction des infrastructures structurantes;
- Implication des éleveurs à la prise de décision et à l'exécution des plans et programmes à travers des cadres de concertation et plateformes d'Élevage.

Sous-programme 1 : Renforcement des capacités professionnelles

- Formation technique des acteurs des filières prioritaires pour une meilleure prise en charge des produits animaux (maîtrise des techniques de transformation, de conservation et de distribution, bonnes pratiques d'hygiène, bonnes pratiques de commercialisation);
- Sensibilisation des consommateurs sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale;
- Plan de formation et de renouvellement des agents du Ministère de l'Élevage et des institutions connexes intervenant dans le secteur de l'élevage ;
- Renforcement de l'organisation, des capacités et du rôle des acteurs (organisations professionnelles et interprofessions) ;
- Suivi des circuits commerciaux internes et externes et marchés potentiels de produits transformés ;
- Appui conseil pour le Transfert de technologies ;
- Promotion des produits locaux et développement d'un label mauritanien, organisation de foires (régionales et/ou nationales, etc.) ;
- Réalisation d'activités d'élevage (production, transformation) spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Sous-programme 2 : Mise en place d'un système d'information intégré sur le secteur

- Mise en place d'un système d'information (information sur les marchés, sur le commerce domestique, données statistiques sur les exploitations, les flux et volumes, les coûts et prix, etc.) ;
- Mise en place de cadres de concertation et d'échanges avec les OPE pour la collecte de données statistiques;
- Recensement National et suivi des ressources animales.

VIII. MONTAGE INSTITUTIONNEL

L'architecture institutionnelle du secteur de l'élevage est caractérisée par l'existence d'une entité identifiable directement en termes de politique publique, de pilotage et de supervision.

Il importe donc dans le cadre du PNDE de renforcer les ancrages des différentes entités décentralisées et techniques traditionnellement dévolues à l'élevage mais aussi de renforcer la coordination au niveau central pour que l'innovation politique et institutionnelle que constitue la création du MEL soit un point d'appui stratégique pour le développement du secteur.

Mise en place d'un Comité de pilotage et d'une plateforme de concertation

Le PNDE sera mise en œuvre sous la direction d'un Comité de pilotage composé des représentants des acteurs du secteur d'Elevage et des représentants des ministères connexes. Le Comité veillera à garantir la mise en œuvre effective du plan opérationnel conformément au chronogramme établi.

Il devra veiller aussi à la cohérence d'ensemble avec les programmes du gouvernement déjà existants et en cours de mise en œuvre. L'Etat assurera l'exécution des tâches relevant de ses fonctions régaliennes:

- Réglementation et normalisation du secteur et de ses filières ;
- Contrôles de qualité et sanitaires des produits (matières premières et produits finis) et installations de production, de transformation et de commercialisation ;
- Contrôle sanitaire aux frontières
- Intelligence économique sur le secteur
- Programmation et financement infrastructures structurantes et fonds d'appui aux filières prioritaires

Les acteurs des filières productives, participent à l'amélioration de l'organisation générale du secteur, la professionnalisation des filières et des conditions de production, la promotion des produits animaux des locaux, la collecte d'informations et production de statistiques fiables, la protection des intérêts des membres des OPE.

Coordination du suivi-évaluation

Il s'agira de collecter toutes les informations indispensables pour la vérification de l'effectivité des indicateurs de surveillance ou d'impacts attendus pour chaque axe stratégique par les services concernés.

Le niveau d'exécution des activités de chaque axe stratégique sera suivi par le Comité de pilotage à travers le système de suivi-évaluation mis en place. Un rapport trimestriel du Comité permettra de vérifier l'exécution des activités planifiées, et les écarts significatifs seront analysés.

Le suivi-évaluation du Plan stratégique sera à la fois interne et externe :

- ***En interne***, il s'agira de tenir une réunion de coordination par trimestre pour faire la situation des actions planifiées et diligenter leur mise en œuvre, mais également de constater *de visu* la réalisation des activités planifiées. Ce constat se fera chaque trimestre à travers des missions de terrain programmées et validées par le Comité de pilotage.

Une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan opérationnel se fera à la fin de chaque année et permettra de produire un bilan d'activités. En plus des bilans annuels, un bilan d'étape à mi-parcours sera fait au bout de trois années de mise en œuvre du PNDE. Les données issues du bilan d'étape permettront au Comité de pilotage de réadapter le PNDE afin d'obtenir les résultats escomptés.

- ***En externe***, il s'agira plutôt de l'évaluation faite par les autorités étatiques par rapport aux impacts socioéconomiques, alimentaires du PNDE dans l'économie: professionnalisation des filières, respect des exigences réglementaires, création d'emplois, amélioration de la consommation des populations en produits animaux, compétitivité, etc.

Sources de financement et mobilisation des ressources

Le financement du plan opérationnel pour la mise en œuvre du PNDE pourrait être facilité par le concours des acteurs suivants :

- L'Etat mauritanien à travers son budget et les Fonds institués pour l'appui au développement de l'Elevage ;
- Le secteur privé.
- Les banques et établissements financiers à travers les prêts garantis;
- Les Partenaires Techniques et Financiers de la Mauritanie.

Afin d'apporter des réponses appropriées aux enjeux et défis majeurs de développement du secteur, en phase avec la vision des pouvoirs publics, conformément à SDSR, les bases d'un Plan National de Développement de l'Elevage sont ainsi formulées en vue de leur validation par les hautes autorités et les autres acteurs nationaux en collaboration avec les partenaires.

VIII- MESURES TRANSVERSALES RELIEES AU PNDE

Ces mesures s'insèrent dans le cadre des domaines prioritaires d'interventions qui concernent le secteur rural et qui intéressent de manière transversale le secteur de l'élevage.

Mécanisation agro-pastorale

- Facilitation de l'accès aux services de mécanisation agropastorale répondants aux normes et renforcement du partenariat public privé en la matière ;
- Matériel de fauchage et de bottelage des fourrages ;
- Matériel de préparation d'aliments de bétail (mélangeurs, broyeurs, etc.) ;
- Matériel de reproduction, de conservation de semences et de leur application pour l'insémination artificielle ;
- Matériel de traite et de conservation du lait à la ferme.

Conseil agricole et pastoral

- Prise en compte de l'élevage et du pastoralisme dans le Conseil Agricole ;
- Mise à disposition de package élevage pour le conseil agricole et le transfert de technologie et ciblage des exploitations d'élevage à encadrer et des populations cibles pastorales ;
- Prise en compte des composantes des domaines d'activités prioritaires des filières animales dans les programmes de conseil agricole ;
- Implication des acteurs des filières dans la définition des contenus du conseil agricole.

Financement

- Restructuration du système de crédit agricole et pastoral pour un meilleur accompagnement des besoins de financement du PNDE ;
- Renforcement de la coordination des PTF dont les interventions doivent s'intégrer à la vision du PNDE et des programmes et projets qui en découlent ;
- Renforcement de l'attractivité du secteur élevage auprès des PTF et des investisseurs nationaux et étrangers et promotion du PPP ;
- Facilitation des investissements privés dans le secteur de l'élevage ;
- Renforcement du budget de l'Etat alloué au secteur élevage ;
- Amélioration de la contribution du système bancaire au financement de l'élevage ;
- Mise en place de structures de crédits capables d'offrir les services de financement à tous les niveaux d'activités de l'élevage ;
- Mise en place d'un fonds de développement de l'élevage pour l'accompagnement des projets et programmes de développement des filières ;
- Mise en place d'assurances pastorales adaptées et d'un fonds de calamités.

Commerce

- Renforcement du rôle du MEL dans la politique commerciale du secteur de l'élevage (organisation des marchés, participation raisonnée aux négociations bilatérales et multilatérales et à l'établissement des accords commerciaux, etc.)

- Définition et mise en place d'une politique commerciale nationale pour l'élevage donnant la priorité aux productions nationales et réduisant la dépendance vis-à-vis des importations
- Prise en compte de l'élevage dans la création et le développement d'un établissement de promotion et de coordination des exportations
- Organisation et développement des circuits de commercialisation de produits des filières porteuses à l'exportation
- Promotion de la qualité (labellisation) et normalisation des produits d'élevage
- Réorganisation des circuits de commercialisation internes et renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation, notamment les marchés primaires et de transit, transfrontaliers.

Environnement

- Renforcement de la concertation effective entre le MEL, le MA et le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable ;
- Prise en compte des dispositions de la stratégie nationale pour le développement durable et de l'évaluation environnementale stratégique (EES 2010) ;
- Réalisation d'une EES propre à la SDSR et à son PNDE ;
- Evaluation de l'impact des changements climatiques sur les systèmes de production agropastoraux
- Application des textes réglementaires en matière environnementale ;
- Renforcement du MEL en termes de compétences environnementales afin de traiter et suivre les impacts environnementaux résultant de l'exécution de la SDSR.

Aspects juridiques et institutionnels

- Déclinaison de la Loi d'Orientation Agropastorale en textes d'application et préparation de leur mise en vigueur (sensibilisation des partenaires, acteurs et différents intervenants) ;
- Recrutement massif et de qualité et renforcement des capacités du personnel du MEL pour atténuer le déficit en termes d'effectifs ;
- Mise en place du dispositif spécifique de pilotage du PNDE ;
- Adaptation des moyens techniques et financiers pour assurer une mise en œuvre efficace du PNDE.

X. COUT DU PNDE

Coûts totaux des programmes et sous programmes par année sur la période d'exécution du PNDE
(Montant en millions d'ouguiyas)

Désignation Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programme 1: Développement de l'élevage pastoral et traditionnel	1660	1198	1325	1455	1988	2051	2463	3070	15210
<i>Sous programme 1.1 : Amélioration de la gestion des ressources pastorales et hydrauliques</i>	<i>870</i>	<i>900</i>	<i>780</i>	<i>800</i>	<i>1020</i>	<i>911</i>	<i>1345</i>	<i>1645</i>	<i>8271</i>
<i>Sous programme 1.2 : Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs</i>	<i>310</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>345</i>	<i>450</i>	<i>780</i>	<i>660</i>	<i>678</i>	<i>3643</i>
<i>Sous programme 1.3 : Développement de l'aviculture traditionnelle (familiale)</i>	<i>480</i>	<i>178</i>	<i>245</i>	<i>310</i>	<i>518</i>	<i>360</i>	<i>458</i>	<i>747</i>	<i>3296</i>
Programme 2: Développement des filières animales	3780	4325	5700	7385	7275	8190	9655	11005	57315
<i>Sous programme 2.1: Valorisation du bétail sur pied et la production des viandes rouges</i>	<i>975</i>	<i>830</i>	<i>2100</i>	<i>1540</i>	<i>1750</i>	<i>1960</i>	<i>2340</i>	<i>2560</i>	<i>14055</i>
<i>Sous programme 2.2 : Valorisation de sous-produits d'abattage (peaux, cornes, sabots)</i>	<i>575</i>	<i>880</i>	<i>910</i>	<i>1160</i>	<i>1120</i>	<i>1280</i>	<i>1330</i>	<i>1430</i>	<i>8685</i>
<i>Sous programme 2.3 : Développement de la filière laitière</i>	<i>850</i>	<i>1250</i>	<i>960</i>	<i>1100</i>	<i>1410</i>	<i>1760</i>	<i>1810</i>	<i>2255</i>	<i>11395</i>
<i>Sous programme 2.4 : Développement de la filière avicole</i>	<i>660</i>	<i>725</i>	<i>1080</i>	<i>1805</i>	<i>1720</i>	<i>1870</i>	<i>2200</i>	<i>1980</i>	<i>12040</i>
<i>Sous programme 2.5 : Développement de la culture fourragère et production d'aliments concentrés</i>	<i>720</i>	<i>640</i>	<i>650</i>	<i>1780</i>	<i>1275</i>	<i>1320</i>	<i>1975</i>	<i>2780</i>	<i>11140</i>
Programme 3 : Amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire	1465	1592	1610	2477	2610	2740	2990	3506	18990
<i>Sous programme 3.1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires</i>	<i>480</i>	<i>500</i>	<i>450</i>	<i>790</i>	<i>950</i>	<i>1060</i>	<i>1450</i>	<i>1710</i>	<i>7390</i>
<i>Sous programme 3.2 : Amélioration de la santé publique vétérinaire</i>	<i>410</i>	<i>412</i>	<i>480</i>	<i>950</i>	<i>810</i>	<i>770</i>	<i>480</i>	<i>580</i>	<i>4892</i>

<i>Sous programme 3.3 : Amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies prioritaires</i>	575	680	680	737	850	910	1060	1216	6708
Programme 4 : Renforcement des capacités de recherches/développement, formation et encadrement	1236	1129	1193	1347	1186	1467	1573	2266	11397
<i>Sous programme 4.1 : Développement de programme national d'amélioration génétique</i>	480	345	391	651	625	719	575	736	4522
<i>Sous programme 4.2 : Renforcement des capacités d'appui conseil des services de l'élevage</i>	275	326	415	425	296	290	478	832	3337
<i>Sous programme 4.3 : Mise en place d'un programme de recherches appliquées vétérinaire et zootechnique</i>	481	458	387	271	265	458	520	698	3538
Programme 5 : Renforcement des capacités d'intervention des acteurs	2122	1955	1696	804	945	907	574	447	9450
<i>Sous programme 5.1 : Renforcement des capacités d'intervention des structures du Ministère de l'Élevage</i>	710	650	482	498	590	620	458	310	4318
<i>Sous programme 5.2 : Renforcement des capacités des professionnelles de l'élevage</i>	265	305	214	265	315	247	76	97	1784
<i>Sous programme 5.3 : Réalisation d'un recensement général de l'élevage et mise en place d'un système d'information</i>	1147	1000	1000	41	40	40	40	40	3348
Total du Coût du PNDE 2018-2025	10236	10199	11524	13468	14004	15355	17255	20294	112362

XI. CONCLUSION

L'élevage est un secteur essentiel dans l'économie mauritanienne. Sa contribution est très importante dans la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la croissance économique. Il est aussi un secteur qui présente un potentiel de développement très appréciable en raison des actions constantes pour la sécurisation de l'élevage pastoral et des potentialités dans la modernisation des filières animales prioritaires pour l'approvisionnement des marchés nationaux et régionaux.

ANNEXES

Résultat 1 : le cadre institutionnel est renforcé

Programmes	Activités	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION
Renforcement des capacités d'intervention des structures de l'élevage	Identification, maillage, répartition du personnel	Liste des agents et localisation	Rapport annuel d'activités du MEL
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Formation de x Inspecteurs sanitaires et y agents	Nombre d'inspecteurs formés	Rapport annuel d'activités du MEL
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Recensement des besoins de formations des agents des services vétérinaires et élaboration du Plan de formation	Plan de formation	Plan de formation
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Mise en œuvre du plan de formation	Nombre d'agents formés	Rapports de formations Rapport annuel d'activités du MEL
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Publication des Arrêtés de nomination des inspecteurs et agents	Arrêté de nomination et d'affectation	Rapport annuel d'activités du MEL
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Acquisition de x moyens roulants (n par type)	Nombre de véhicules et cyclomoteurs mis à disposition	Rapport annuel d'activités du MEL
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Acquisition de n véhicules (n pour la Direction Générale, un pour chaque Wilaya)	Nombre de véhicules mis à disposition	Rapport annuel d'activités du MEL
Renforcement des capacités d'intervention des services d'Elevage	Recyclage de n inspecteurs	Nombre d'inspecteurs recyclés	Rapport annuel d'activités du MEL
Appui aux Organisations professionnelles de l'Elevage	Recensement des groupements de producteurs représentatifs et OPE		Enquete aupres des OSP
Appui aux Organisations professionnelles de l'Elevage	Promotion du développement des des groupements de producteurs représentatifs et organisations professionnelles		Enquete aupres des OSP

Appui aux Organisations professionnelles de l'Elevage	Implication des éleveurs à la prise de décision et à l'exécution des plans et programmes à travers les cadres de concertation établis, reconnus et représentatifs	Nombre de réunions	Procès verbaux des réunions et rapports
Facilitation de l'accès à des financements adaptés	Mise en application de Fonds d'appui de l'Elevage-/ Sensibilisation des autorités sur la nécessité de sa mise en application	Note, Numéro de compte du fonds	Note d'information du Gouvernement
Facilitation de l'accès à des financements adaptés	Appui aux éleveurs pour leur accès aux crédits Mise en place et application de taux d'intérêt bonifiés.	Mémoire avec les Banques et Etablissements Financiers	Rapport annuel d'activités du MEL
Mise à jour et application du cadre législatif et réglementaire	Réactualisation des textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Parution au journal Officiel	Journal Officiel
Mise à jour et application du cadre législatif et réglementaire	Mise en œuvre des décrets d'application des textes législatifs et réglementaires relatifs au Code pastoral, la police sanitaire, le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Parution au journal Officiel	Journal Officiel
Mise à jour et application du cadre législatif et réglementaire	Renforcement de la Direction des Services Vétérinaires conformément aux recommandations de l'OIE	Publication des Arrêtés	Journal Officiel Presse nationale
Mise en place d'un système d'information sur l'élevage	Mise en place d'un système d'information (information sur les marchés, sur le commerce domestique, statistiques des flux, volumes, prix, etc.)	Nombre d'utilisateurs	Application informatique
Mise en place d'un système d'information sur l'élevage	Mise en place d'un cadre d'échanges avec les OPE pour la collecte de données statistiques	Etablissement des fiches de collecte	Rapport et publication issus du système

Résultat 2 : Les capacités des acteurs du secteur de l'élevage sont renforcées

Programmes	Activités	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION
Renforcement des capacités professionnelles	Formation technique des acteurs de toutes les filières pour une meilleure prise en charge des produits animaux (maîtrise des techniques de transformation, de conservation et de distribution, bonnes pratiques d'hygiène)	Nombre de techniciens et de cadres formés	Rapport de formation
Renforcement des capacités professionnelles	Formation en conduite d'élevage, biosécurité d'exploitation, Qualité	Nombre d'éleveurs formés	Enquête auprès des éleveurs
Renforcement des capacités professionnelles	Sensibilisation des consommateurs sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	Nombre de sessions de sensibilisation	Enquête auprès des consommateurs
Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion	Formation des acteurs en formulation de projets, business plans, management gestion technique, organisationnelle, administrative et financière, marketing et commercialisation	Nombre de modules de formation élaborés et nombre de bénéficiaires	Etude et enquête
Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion	Formation des acteurs en plaidoyer (lobbying et plaidoyer).	Nombre de sessions de formation	Rapport de formation

Résultat 3 : L'élevage pastoral est soutenu et sécurisé

Programmes	Activités	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION
Renforcement des infrastructures pastorales <ul style="list-style-type: none"> • 	Développement des parcours naturels : délimitation, désenclavement, ensemencement et protection Aménagement de points d'eau pour l'abreuvement (forages et puits pastoraux, surcreusement de mares) Mise en place des aires de repos pour animaux.	Nombre de réalisations physiques : forages, puits, mares et superficies aménagées	Rapports de réception des réalisations physiques, enquête sur le terrain
Renforcement des dispositifs d'alerte et de résilience <ul style="list-style-type: none"> • 	Amélioration de la gestion des ressources pastorales fourragères et en eau Mise en place d'un système d'alerte précoce sur les crises pastorales Plans de contingence et d'appui à la résilience par wilaya	Nombre de rapport ou de message d'alerte donnés par ce dispositif	Rapport annuel et Système d'information
Appui aux populations pastorales et aux petits éleveurs <ul style="list-style-type: none"> • 	Encadrement de organisations de pasteurs : accompagnement, formation et soutien logistique, Protection sociale des exploitations pastorales (garanties, assurances, filets sociaux, santé publique) Elaboration et diffusion des textes d'application du code pastoral Promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois spécifiques aux femmes et aux jeunes.	Nombre d'association ou de groupes d'éleveurs appuyés	Procès verbaux, rapports des délégations régionales

	Promotion de l'aviculture villageoise à travers le développement d'élevages familiaux améliorés Diversification de la production (élevage de pintade, dinde, Autruche, ...)	Nombre d'unités avicoles mises en place	Rapport d'activités, enquêtes auprès des bénéficiaires
--	--	---	--

Résultat 4 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées

Programmes	Activités	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION
Préservation et amélioration de la santé animale	Mise en place de programmes de vaccination contre les maladies prioritaires au moins 75% des effectifs	Taux de couverture vaccinale	Rapport annuel d'activités du MEL
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille Formalisation du statut des agents des postes de surveillance par arrêté ministériel	Arrêté de régularisation, Accroissement de la masse salariale	Rapport annuel d'activités du MEL
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille- Achat de n moyens de déplacement	Nombre de x achetés	Rapport annuel d'activités du MEL
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille- Acquisition de kits de prélèvements et d'analyses	Nombre de prélèvements effectués Nombre de résultats d'analyses	Rapport annuel d'activités du CNERV
Préservation et amélioration de la santé animale	Redynamisation du système de surveillance épidémiologique et de veille- Acquisition de congélateurs pour respecter la chaîne du froid	Nombre de congélateurs achetés	Rapport annuel d'activités du CNERV
Préservation et amélioration de la santé animale	Information et sensibilisation des éleveurs sur la prévention et le contrôle des maladies animales	Nombre d'alertes issues des éleveurs	Rapport annuel d'activités du MEL
Facilitation de l'accès aux intrants d'élevage	Facilitation par le MEL d'une contractualisation entre les producteurs et distributeurs d'aliments et intrants d'élevage et les éleveurs	Tonnage et valeur financière des intrants fournis aux éleveurs par le secteur d'élevage local	Rapport annuel d'activités du MEL Rapport annuel des unités élevages dans les Wilayas
Facilitation de l'accès aux aliments	Sensibilisation pour la mise en place de fabriques et de dispositifs de stockage d'aliments	Nombre d'unité de fabrication et de stockage d'aliments Capacités de	Rapport annuel d'activités du MEL

		stockage et durée d'autonomie du pays	
Facilitation de l'accès aux aliments	Appui à la mise en place de couvoirs et fermes semi-intensives	Nombre d'unités implantées Capacités de l'offre nationale et produits animaux Taux de réduction du volume des importations	Rapport annuel d'activités du MEL
Amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Assainissement et rationalisation des abattoirs et lieux d'abattage	Nombre d'unités assainies par commune et par willaya	Rapport annuel d'activités du MEL et des willayas
Amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	Facilitation des relations entre les circuits de transhumance et les infrastructures de commercialisation	Nombre de certificats établis	Rapport des inspecteurs